

Programme départemental d'**insertion** 20**21**-20**25**





Edito

Chef de file en matière d'insertion, le Département agit depuis longtemps en faveur de l'accès à l'emploi, principal vecteur d'inclusion sociale. Cet engagement se traduit dans ce nouveau PDI, dont les axes principaux guideront l'élaboration du pacte territorial pour l'insertion (PTI). Pour construire ce pacte, nous avons choisi de lancer une session d'Assises de la Haute-Vienne. Les Assises, c'est une méthode de travail, de concertation avec les partenaires impliqués dans la mise en œuvre de la politique d'insertion, qui permettra de définir ensemble la déclinaison opérationnelle des objectifs contenus dans le PDI.

3 objectifs guideront nos travaux :

- **mieux valoriser le potentiel et les compétences des bénéficiaires.** Il est important par exemple de mettre la formation au cœur des parcours, quel que soit le degré d'éloignement à l'emploi et quelle que soit l'orientation.
- **fluidifier et dynamiser les parcours pour lutter contre l'éloignement à l'emploi.** Il conviendra notamment de parvenir à réduire les délais d'orientation.
- **développer l'offre d'insertion** en accompagnant, par exemple, les acteurs de l'économie sociale et solidaire qui développent des activités dans le domaine de l'économie circulaire, secteur pourvoyeur d'emplois.

Démonstrons ensemble que chacune et chacun peut s'inscrire dans une trajectoire positive d'emploi !

Jean-Claude Leblois
Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne

Sommaire

| | | |
|----------|--|----|
| | Préambule | 4 |
| PARTIE 1 | S'appuyer sur les dynamiques économiques du territoire pour endiguer la précarité et lutter contre l'enracinement des publics les plus fragiles | 6 |
| | I - Une hausse du nombre de bénéficiaires se traduisant par une progression constante des dépenses d'allocation | 6 |
| | II - Un éloignement durable de l'emploi pour plus de la moitié des bénéficiaires malgré l'engagement constant du Département en faveur du développement de l'offre d'insertion | 8 |
| | III - Un marché de l'emploi tiré par l'économie présentielle présentant des opportunités pour les publics en insertion | 12 |
| PARTIE 2 | Dynamiser les parcours en misant sur le potentiel des personnes et en garantissant le juste droit à un accompagnement individualisé | 14 |
| | Axe 1 : Mieux connaître les publics pour dynamiser les trajectoires | 15 |
| | • Objectif 1 : Renforcer la connaissance des publics bénéficiaires et des trajectoires | 15 |

| | |
|--|----|
| • Objectif 2 : Améliorer l'entrée dans le dispositif RSA et renforcer la pertinence des orientations | 16 |
| Axe 2 : Valoriser et développer le potentiel des personnes accompagnées | 18 |
| • Objectif 1 : Placer l'insertion professionnelle et l'objectif de retour à l'emploi au cœur du dispositif d'accompagnement | 18 |
| • Objectif 2 : Permettre l'accès à une offre de formation en phase avec les besoins des personnes et des employeurs | 19 |
| • Objectif 3 : Favoriser les mises en situation professionnelle | 20 |
| • Objectif 4 : Favoriser le placement en entreprise et accompagner le retour dans l'emploi | 22 |
| Axe 3 : Garantir le juste droit à un accompagnement individualisé qui conjugue actions d'insertion sociale et d'insertion professionnelle | 23 |
| • Objectif 1 : Encourager les démarches d'accompagnement conjuguant dimension professionnelle et dimension sociale | 23 |
| • Objectif 2 : Lutter contre les ruptures et les décrochages | 26 |
| • Objectif 3 : Poursuivre et amplifier le contrôle du droit, garantie de l'équité entre les bénéficiaires | 29 |

PARTIE 3 **Activer les leviers permettant de développer l'offre d'insertion et de garantir l'efficacité de la politique départementale**

31

| | |
|--|----|
| Axe 1 : Faire de la transition écologique et de l'innovation sociale des leviers pour l'insertion des personnes | 32 |
| • Objectif 1 : Encourager le développement des activités de l'économie circulaire, gisement d'emploi en faveur des publics défavorisés | 32 |
| • Objectif 2 : Promouvoir l'innovation sociale et accompagner la professionnalisation des acteurs de l'ESS | 35 |
| Axe 2 : Favoriser l'autonomie des publics bénéficiaires du RSA | 38 |
| • Objectif 1 : Améliorer les interactions avec les bénéficiaires et renforcer la lisibilité de l'offre d'insertion | 38 |
| • Objectif 2 : Permettre aux bénéficiaires du RSA d'être davantage acteur de la construction de son parcours | 38 |
| • Objectif 3 : Encourager le déploiement de nouveaux dispositifs autour du lien social et de la capacité d'agir | 40 |
| Axe 3 : Améliorer le pilotage et l'évaluation de la politique d'insertion | 40 |
| • Objectif 1 : Associer l'ensemble des parties prenantes | 41 |
| • Objectif 2 : Consolider le démarche d'évaluation du PTI | 42 |
| Glossaire | 43 |



Préambule

Positionné comme chef de file de l'action sociale et de l'insertion par différents textes de loi, dont celui du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active (RSA), le Département décline sa politique dans deux documents cadres :

- le **Programme départemental d'insertion (PDI)** qui définit les orientations et axes stratégiques de la politique départementale en matière d'insertion et d'emploi ;
- le **Pacte territorial pour l'insertion (PTI)**, élaboré en partenariat avec l'ensemble des parties prenantes, acteurs institutionnels et associatifs, qui décline les orientations du PDI et définit les modalités de leur mise en œuvre.

Ces deux documents visent notamment à évaluer périodiquement les besoins des publics bénéficiaires du RSA (BRSA), à adapter et mettre en cohérence l'offre d'insertion en partenariat étroit avec les différents intervenants, contribuant ainsi à fluidifier les parcours des bénéficiaires et à mieux coordonner les financements publics.

Le lancement du nouveau mandat, qui coïncide avec la nouvelle programmation financière du Fonds social européen (FSE), lequel cofinance de nombreuses actions d'insertion professionnelle et socioprofessionnelle, est l'occasion de définir les priorités de la politique d'insertion pour les années à venir, dans un contexte marqué par une persistance de la précarité et des situations de fragilité sociale.

Près de 10 000 foyers bénéficiaires du RSA

Au 30 juin 2021, le RSA concerne 9 920 foyers en Haute-Vienne pour un total de 21 847 personnes couvertes (conjointes et enfants inclus). Après une stabilisation entre 2015 et 2019, la crise sanitaire de la COVID-19 a relancé la progression du nombre de foyers allocataires qui a atteint un pic historique de 10 420 en novembre 2020.

Au-delà de cette hausse, l'enracinement d'une partie des publics vient attester des difficultés persistantes pour une part notable des personnes accompagnées à accéder à un emploi durable. En effet, plus de la moitié des bénéficiaires suivis par la Caisse d'allocations familiales (CAF) dans le cadre du régime général, sont inscrits depuis plus de 4 ans dans le dispositif.

Ce phénomène n'est ni nouveau, ni spécifique à la Haute-Vienne. Pour autant, il constitue un des principaux défis des politiques d'insertion. En effet, comme souligné dans le rapport parlementaire Pitollat-Klein sur l'accompagnement des bénéficiaires du RSA publié en 2018, « *plus le parcours du bénéficiaire se prolonge sans rapport avec le monde du travail, plus l'insertion devient un parcours du combattant* ».

Une priorité réaffirmée : l'accès à l'emploi

Face à ce constat, le PDI 2015-2020 avait affirmé la volonté du Département de replacer l'emploi et la dynamisation des parcours au cœur du dispositif. Plusieurs actions ont ainsi permis de développer et de consolider des outils répondant aux besoins des usagers à chaque étape de leur parcours d'insertion. Parmi les plus notables, il peut être retenu :

- la création d'un observatoire des publics RSA en partenariat avec la CAF permettant de renforcer l'analyse des publics concernés en vue d'adapter l'offre d'insertion et de mieux anticiper les évolutions ;
- le lancement d'un appel à projets à destination des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). En renouvelant les modalités de financements de ces acteurs, qui représentent un maillon essentiel dans le parcours des publics en insertion, le Département a contribué à améliorer l'accompagnement des publics ayant un parcours dans les SIAE et par là même de favoriser leur intégration sur le marché du travail ;
- le développement d'actions visant à lutter contre les freins au retour à l'emploi : mise en place d'une plateforme de mobilité, développement des dispositifs visant à l'acquisition des savoirs de base, lancement d'une stratégie d'inclusion numérique...

L'évaluation du Pacte territorial pour l'insertion (PTI) 2016-2020 a démontré la pertinence de ces orientations au plus près des besoins des bénéficiaires, tout en soulignant la nécessité de poursuivre les efforts engagés en vue de dynamiser et fluidifier les parcours.

Miser sur les aptitudes et compétences des bénéficiaires

Pour répondre à cet impératif, le PDI 2021-2025 place le développement des aptitudes et compétences, gage d'une insertion durable sur le marché du travail, au cœur du dispositif. Les opportunités d'emploi, notamment dans le secteur des services à la personne, plaident en faveur de cette approche renouvelée. Il s'agit notamment :

- de faire évoluer le processus d'orientation de manière à mieux évaluer le potentiel des individus, accélérer les mises en parcours, et faire progresser les orientations vers les dispositifs d'accompagnement socio-professionnel et professionnel;
- de garantir l'accès à toutes et tous aux savoirs de base et d'optimiser le recours à la formation au profit des allocataires du RSA;
- de mettre la mise en activité au cœur des parcours, quel que soit le degré d'éloignement à l'emploi et quelle que soit l'orientation.

Garantir le juste droit à un accompagnement individualisé

Cette ambition nécessite de jouer sur la complémentarité des actions, qu'elles relèvent de l'insertion sociale ou professionnelle, afin de sécuriser le cheminement vers l'emploi. L'expérience des professionnels de terrain et les nombreuses études publiées au niveau national montrent que, pour de nombreux bénéficiaires, le parcours vers un emploi durable n'est pas linéaire et nécessite une articulation renforcée entre les différentes interventions si l'on veut limiter les risques de décrochage.

Dans cette optique, le Département souhaite :

- renforcer la coordination entre les différents intervenants ainsi que la connaissance de l'offre d'insertion par les professionnels afin qu'ils puissent mobiliser les bons outils au bon moment;
- encourager les actions conjuguant dimension professionnelle et dimension sociale, notamment dans la phase d'amorce des parcours;
- mieux lutter contre les ruptures et décrochages en garantissant à chacun un accompagnement prenant en compte l'ensemble de ses besoins, de l'ouverture des droits au retour à l'emploi;
- renforcer le contrôle des engagements pris dans le cadre du contrat d'engagements réciproques (CER) et la lutte contre la fraude afin de garantir le juste droit à l'allocation et l'équité entre les bénéficiaires.

Actionner les leviers permettant de garantir une meilleure efficacité de la politique départementale

Enfin, soucieuse d'obtenir des résultats tangibles, la collectivité travaillera avec ses partenaires afin d'actionner tous les leviers permettant de démultiplier les effets de cette nouvelle approche centrée sur le potentiel des individus. Le Département s'attachera notamment :

- à soutenir les initiatives créatrices d'emplois pour les personnes en insertion dans des secteurs porteurs, au premier rang desquelles celles liées à la transition écologique qui constitue une priorité départementale;
- à encourager la professionnalisation et l'innovation au sein des structures d'insertion par l'activité économique;
- à favoriser l'autonomie des publics et la co-construction des parcours;
- à améliorer le pilotage et l'évaluation de la politique départementale.

S'appuyer sur les dynamiques économiques du territoire pour endiguer la précarité et lutter contre l'enracinement des publics les plus fragiles

L'élaboration du PDI 2021-2025 se fait dans un contexte de forte progression du nombre de bénéficiaires et des dépenses d'allocation.

La crise de la COVID-19 est en effet venue renforcer une tendance amorcée fin 2017 suite à la quasi-extinction des contrats aidés par l'État. Ainsi en novembre 2020, le nombre de foyers bénéficiaires s'est élevé à 10 420, niveau jamais atteint jusqu'ici, avant de repasser sous la barre des 10 000. Cette hausse du nombre d'allocataires couplée aux revalorisations successives de l'allocation se traduit par une forte progression du reste à charge pour le Département qui se situe au-dessus de la moyenne des collectivités appartenant à la même strate.

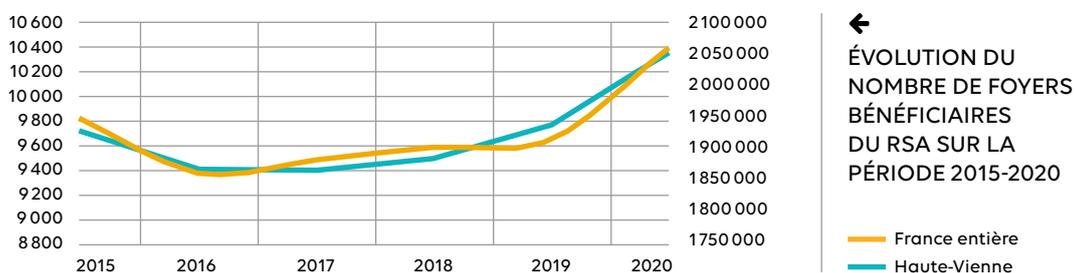
Elle s'accompagne par ailleurs d'un phénomène d'isolement et d'enracinement d'une partie des publics bénéficiaires alors même que l'économie haut-viennoise présente des opportunités d'emploi, en grande majorité dans le secteur de l'économie présentielle mais aussi, dans une moindre mesure, dans l'industrie et l'agriculture.

Un des principaux enjeux du PDI est d'actionner les leviers, au premier rang desquels la formation et le développement des compétences, qui permettront de rapprocher le public bénéficiaire du RSA des employeurs évoluant dans des secteurs en tension.

I - Une hausse du nombre de bénéficiaires se traduisant par une progression constante des dépenses d'allocation

- a. Le rebond du nombre de bénéficiaires depuis 2017 (+10,1 %) suit la tendance nationale mais apparaît plus prononcé que dans les départements appartenant à des strates comparables.**

UNE FORTE PROGRESSION DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES SOUS L'EFFET DE LA BAISSSE DES EMPLOIS AIDÉS ET DE LA CRISE DE LA COVID-19

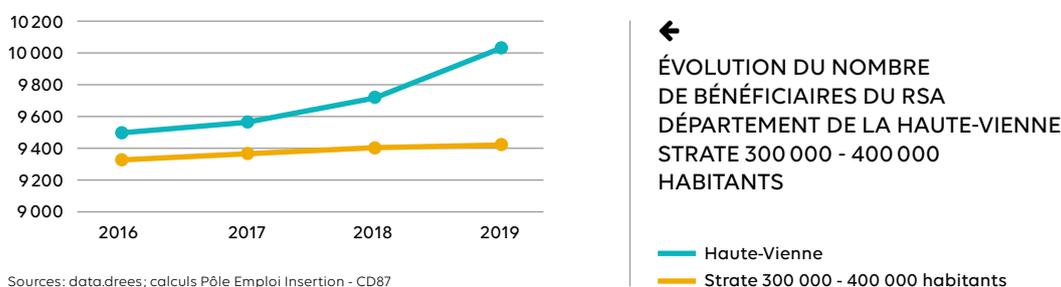


Si la population haut-viennoise tend à diminuer depuis quelques années (- 0,71 % par rapport à 2016), une tendance inverse est observée concernant le nombre de bénéficiaires du RSA qui a augmenté de plus de 10 % sur la période 2016-2020.

Une analyse plus approfondie permet de mieux comprendre les variations observées:

- 2015-2017: l'évolution favorable de l'emploi sur l'année 2015 conduit à une diminution du nombre de foyers bénéficiaires du RSA entre 2015 et 2016 (- 3,1 %). Par la suite, en l'absence d'activité économique soutenue, le nombre de foyers bénéficiaires se stabilise;
- 2018 : la diminution massive du nombre de contrats aidés dès la fin de l'année 2017 suite au désengagement de l'État se traduit par une recrudescence du nombre de foyers bénéficiaires du RSA à compter de 2018;
- 2019-2020: sous l'effet de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19, l'augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA se poursuit pour atteindre, fin novembre 2020, 10 409 foyers bénéficiaires (+ 6 % entre 2019 et 2020).

LA HAUTE-VIENNE SE SITUE AU-DESSUS DE LA MOYENNE DES DÉPARTEMENTS APPARTENANT À LA MÊME STRATE DE POPULATION

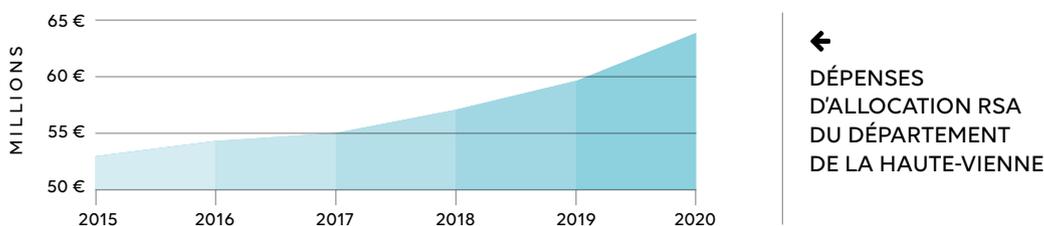


Fin 2019, le Département de la Haute-Vienne concentre un nombre de bénéficiaires plus élevé que la moyenne des départements appartenant à la même strate de population. L'écart se situe aux alentours de 6,5 %.

Il se singularise de surcroît par une évolution plus rapide du nombre de bénéficiaires sur la période 2018-2019, et par un taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale (15,5 % contre 14,8 % en France métropolitaine en 2018).

b. Une hausse constante des dépenses d'allocation entraînant une augmentation substantielle du reste à charge pour le Département

LES DÉPENSES D'ALLOCATION ONT PROGRESSÉ DE 20,8 % EN 5 ANS



Le montant dépensé par le Département au titre de l'allocation RSA ne cesse de s'accroître au fil des ans. Il est ainsi passé de 52,9 M€ en 2015 à 63,9 M€ en 2020, soit une progression de 11 M€ (+ 20,8 %).

Ces évolutions sont à corréliser au nombre de bénéficiaires déclarés annuellement mais aussi aux revalorisations annuelles du montant du RSA fixées par décrets. Il en résulte un montant moyen mensuel versé par bénéficiaire en augmentation constante. Il est ainsi passé de 469 € en 2015 à 531 € au 31 décembre 2020, soit une augmentation de +13,3 % sur 5 ans.

UN RESTE À CHARGE POUR LE DÉPARTEMENT QUI NE CESSE DE S'ACCROÎTRE : + 45,6 % SUR LA PÉRIODE 2015-2020

Le transfert du Revenu minimum d'insertion (RMI) de l'État vers les Départements en 2004 – devenu Revenu de solidarité active (RSA) en 2009 – donne lieu chaque année au versement d'une fraction de la Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE). La compensation à l'euro près prévue réglementairement lors du transfert de compétences ne suffisant pas à couvrir les dépenses induites par la hausse du nombre de bénéficiaires et les revalorisations successives, différentes compensations sont venues s'ajouter au fil du temps¹, ainsi que des dispositifs ponctuels de soutien en faveur des départements les plus fragilisés par la crise.

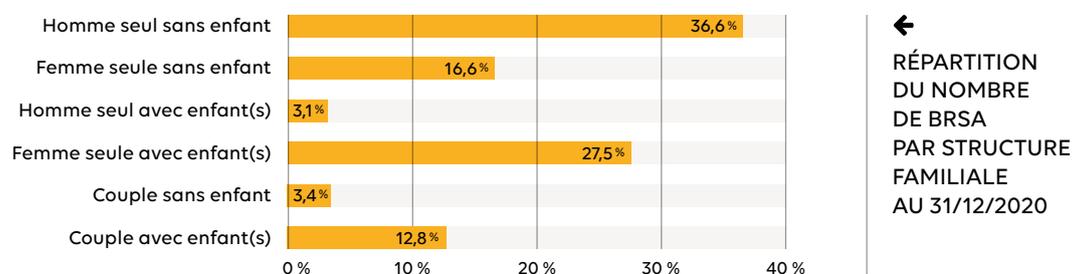
En dépit de ces différents concours financiers de l'État, le reste à charge pour le Département reste très élevé et ne cesse de s'accroître au fil des années, de 24,8 M€ en 2015 à 36,1 M€ en 2020, soit une hausse de 45,6 %.

II - Un éloignement durable de l'emploi pour plus de la moitié des bénéficiaires malgré l'engagement constant du Département en faveur du développement de l'offre d'insertion

Les caractéristiques spécifiques aux publics bénéficiaires du RSA observées lors de l'élaboration du précédent PDI restent globalement d'actualité. Nous observons ainsi :

- une forte prégnance de l'isolement;
- une surreprésentation des familles monoparentales;
- un niveau de qualification et des difficultés de mobilité qui entravent l'accès à un emploi durable.

a. L'isolement et la monoparentalité demeurent deux caractéristiques distinctives



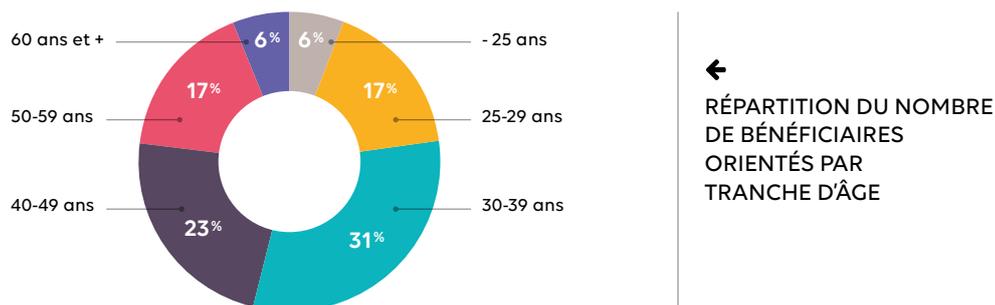
La structure familiale des bénéficiaires du RSA reste stable d'une année sur l'autre. Au 31 décembre 2020, près de 84 % d'entre eux sont des personnes isolées. Parmi elles, nous dénombrons :

- une prédominance d'allocataires sans enfant à charge (63,4 %);
- une proportion de femmes seules avec enfant(s) à charge nettement supérieure à celle des hommes seuls avec enfant(s) (27,5 % contre 3,1 %).

Les mono parents représentent 30,6 % de l'ensemble des bénéficiaires du RSA mais 70,5 % des allocataires du RSA avec enfant(s) à charge. Cette caractéristique emporte des incidences en matière d'accompagnement. En effet, les problèmes de garde d'enfants sont régulièrement identifiés comme un des principaux freins au retour vers l'emploi.

¹ Part supplémentaire de Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI), Dispositif de compensation péréquée (DCP), faculté offerte aux départements de relever leur taux de Droits de mutation à titre onéreux (DMTO), Fonds de solidarité en faveur des départements (FSD).

b. Plus d'un bénéficiaire sur deux a entre 30 et 49 ans



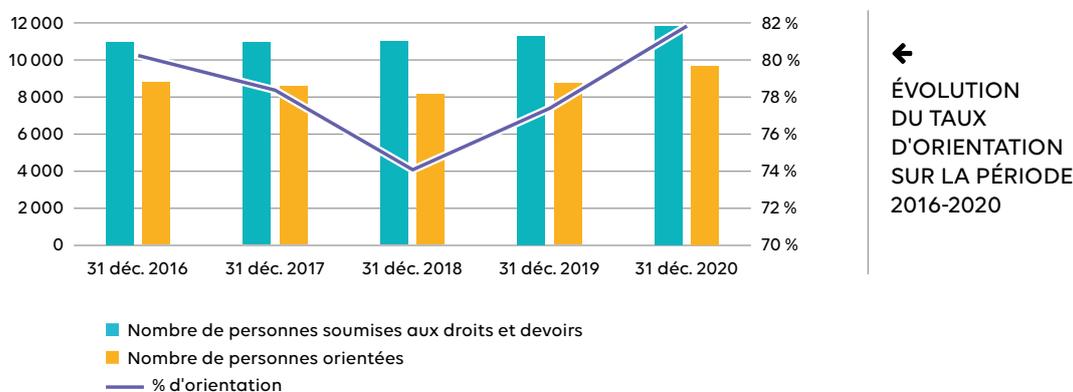
La part des personnes âgées de 30 à 49 ans, majoritaire dans le dispositif, demeure quant à elle relativement stable sur la période et oscille entre 54 et 55 %.

Une analyse de la période conduit toutefois à observer un léger vieillissement de la population orientée avec une progression de +1,5 point de la part des bénéficiaires du RSA âgés de 60 ans et plus. Ce constat est à relier au recul de l'âge de départ en retraite suite aux réformes successives menées depuis 1993.

À l'autre bout du spectre, la part des bénéficiaires âgés de 25 à 29 ans régresse (-1,45 % entre 2015 et 2020).

c. Des difficultés persistantes d'accès à l'emploi malgré la progression du taux d'orientation et le développement de l'offre d'insertion

UN ENGAGEMENT CONSTANT DU DÉPARTEMENT EN FAVEUR DE L'INSERTION



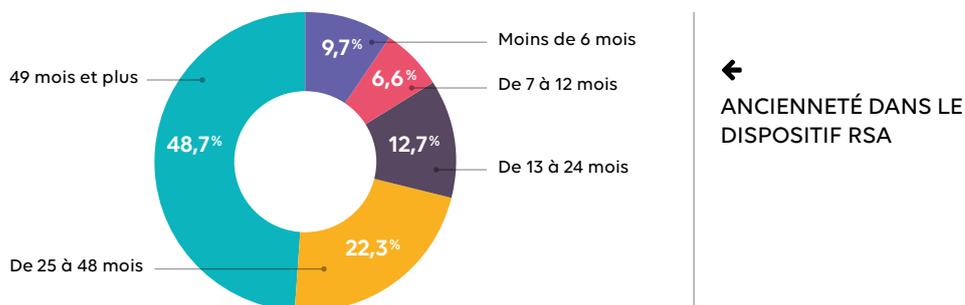
Une fois sa demande de RSA instruite, le bénéficiaire est orienté vers un accompagnement adapté, en vue de construire un parcours de retour vers l'emploi. Sur les trois dernières années, il est observé une progression du taux d'orientation, ce dernier passant de 74,2 % en 2018 à 81,9 % en 2020 (+ 7,7 points). La mise en parcours étant formalisée dans un contrat d'engagement réciproque, le niveau de contractualisation a également progressé passant de 4 054 CER signés en 2017 à 4 190 en 2020 (+ 3,4 %).

Cette progression des orientations s'est accompagnée d'un engagement constant du Département en faveur du développement des actions d'insertion, aux alentours de 3 M€, répartis au BP 2021 entre :

- les actions d'inclusion sociale et d'accompagnement préprofessionnel: 0,7 M€;
- le cofinancement des contrats aidés: 1,5 M€;
- le soutien aux parcours d'accompagnement socioprofessionnel: 0,4 M€;
- le soutien aux actions d'insertion professionnelle : 0,4 M€.

LES BÉNÉFICIAIRES PRÉSENTANT LE PLUS DE DIFFICULTÉS RESTENT TOUTEFOIS DURABLEMENT ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI

Au 31 décembre 2020, près de la moitié des bénéficiaires du RSA s'inscrivent dans le dispositif depuis plus de 4 ans, une proportion en augmentation de plus de 10 % par rapport à 2015.



Le niveau de formation et la mobilité constituent des freins importants au retour vers l'emploi des bénéficiaires du RSA. Parmi les 4 800 demandeurs d'emplois bénéficiaires du RSA en Haute-Vienne fin juin 2020, représentant 17,1 % des demandeurs d'emploi du département, deux principaux écueils sont relevés :

- le niveau de formation: 60 % des bénéficiaires du RSA ont un niveau de formation inférieur au bac (15 points de plus comparativement aux demandeurs d'emplois non bénéficiaires du RSA);
- le degré de mobilité: 41 % des bénéficiaires du RSA sont mobiles à plus de 15 km ou plus de 30 minutes pour retrouver un emploi (soit 11 points de moins que le reste du public inscrit à Pôle Emploi).

d. Des disparités géographiques qui restent prégnantes

Près de 75 % des bénéficiaires du RSA se concentrent sur le territoire des maisons du Département Nord et Sud agglomération alors que ce même territoire représente 63,6 % de la population départementale.

Cette surreprésentation des bénéficiaires en milieu urbain est encore plus accentuée sur le seul périmètre de la ville de Limoges qui comptabilise 58,5 % des bénéficiaires du RSA pour 35,2 % des habitants de la Haute-Vienne.

Il est par ailleurs relevé d'importantes disparités en matière d'orientation, qui traduisent des différences entre territoires dans les caractéristiques des publics bénéficiaires.

Voir graphique page suivante →

NORD Haute-Vienne

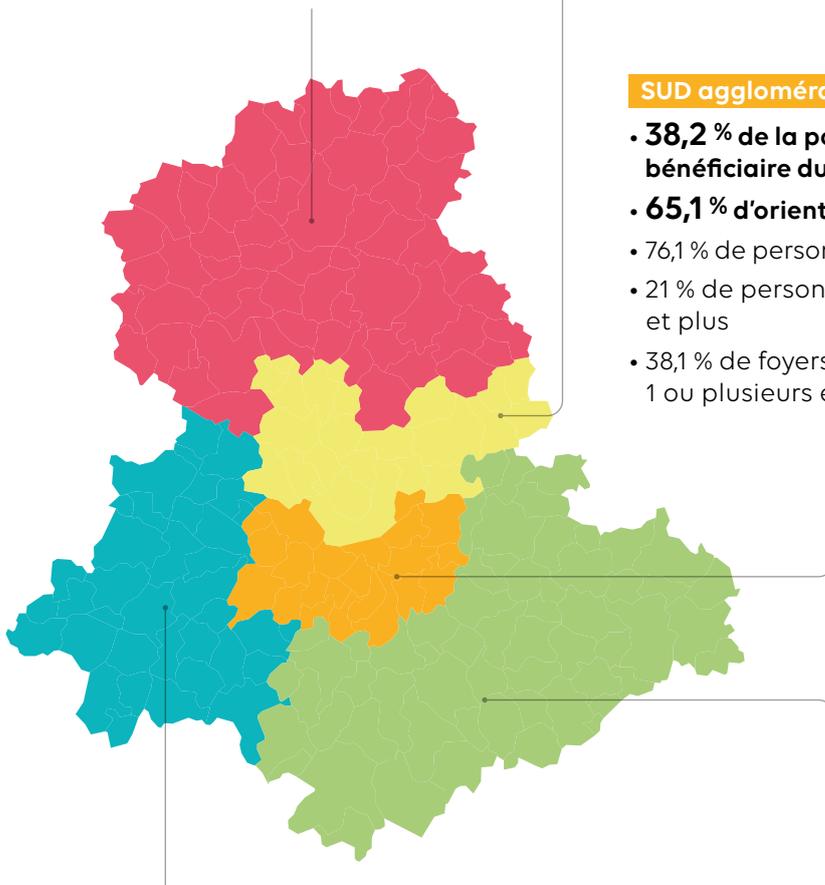
- **8,4 %** de la population bénéficiaire du RSA
- **84,1 %** d'orientations sociales
- 66,5 % de personnes orientées isolées
- 31,1 % de personnes âgées de 50 ans et plus
- 40,6 % de foyers bénéficiaires avec 1 ou plusieurs enfants(s) à charge

NORD agglomération

- **35,3 %** de la population bénéficiaire du RSA
- **73,5 %** d'orientations sociales
- 65,4 % de personnes orientées isolées
- 21,5 % de personnes âgées de 50 ans et plus
- 54,9 % de foyers bénéficiaires avec 1 ou plusieurs enfant(s) à charge

SUD agglomération

- **38,2 %** de la population bénéficiaire du RSA
- **65,1 %** d'orientations sociales
- 76,1 % de personnes orientées isolées
- 21 % de personnes âgées de 50 ans et plus
- 38,1 % de foyers bénéficiaires avec 1 ou plusieurs enfant(s) à charge



SUD-OUEST Haute-Vienne

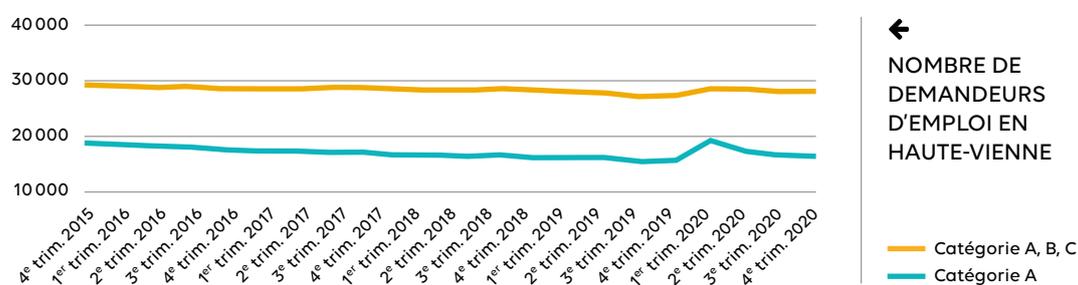
- **9 %** de la population bénéficiaire du RSA
- **66,1 %** d'orientations sociales
- 64,8 % de personnes orientées isolées
- 26,6 % de personnes âgées de 50 ans et plus
- 45,6 % de foyers bénéficiaires avec 1 ou plusieurs enfant(s) à charge

SUD-EST Haute-Vienne

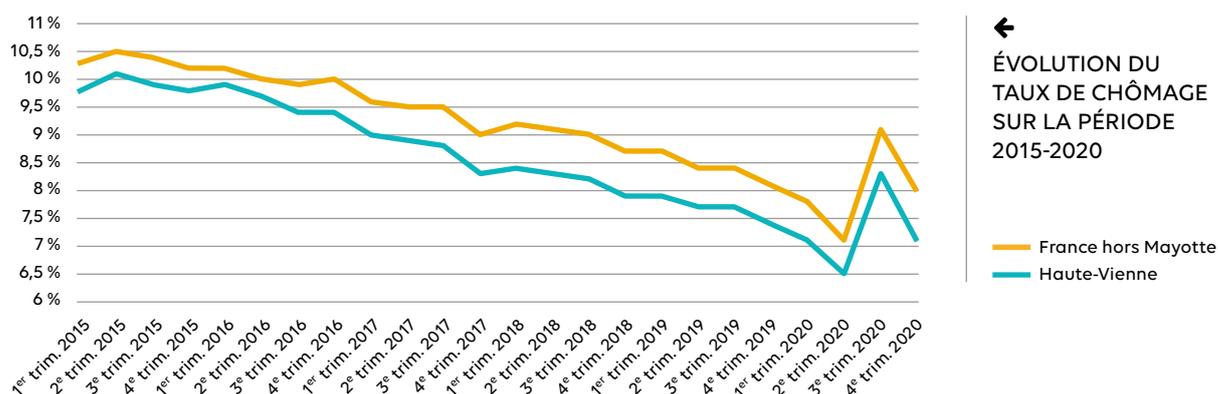
- **9,1 %** de la population bénéficiaire du RSA
- **75,4 %** d'orientations sociales
- 72,1 % de personnes orientées isolées
- 27 % de personnes âgées de 50 ans et plus
- 36,6 % de foyers bénéficiaires avec 1 ou plusieurs enfant(s) à charge

III - Un marché de l'emploi tiré par l'économie présentielle présentant des opportunités pour les publics en insertion

a. Un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale



Le nombre de demandeurs d'emplois de catégorie A connaît un fléchissement sur la période 2015-2019 en passant de 18 658 personnes au 4^e trimestre 2015 à 15 490 au 4^e trimestre 2019 (- 17 %). Le pic observé au 2^e trimestre 2020 (+ 21,8 %) est lié à la crise de la COVID-19.



Le taux de chômage suit la même évolution, passant de 9,8 % au 1^{er} trimestre 2015 à 6,5 % au 2^e trimestre 2020 sur le Département de la Haute-Vienne. Une tendance similaire est observée sur la Région Nouvelle-Aquitaine et au niveau de la France entière (hors Mayotte).

Cette évolution est toutefois à mettre en relation avec plusieurs indicateurs qui témoignent d'une dualisation du marché de l'emploi :

- la hausse concomitante du nombre de bénéficiaires du RSA (cf. supra);
- le phénomène « d'enracinement » dans le dispositif observé chez les publics les plus en difficulté;
- un taux de pauvreté en Haute-Vienne (15,5 %) supérieur à la moyenne nationale (14,8 %).

b. Des opportunités d'emploi, majoritairement concentrées dans l'économie présentielle mais aussi présentes dans le secteur productif

LES ACTIVITÉS PRÉSENTIELLES REPRÉSENTENT LA MAJORITÉ DES OPPORTUNITÉS D'EMPLOI

Les activités présentielles concentrent près de 75 % de l'emploi total du Département et offrent de réelles opportunités de recrutement.

Dans l'enquête Besoins en main-d'œuvre (BMO) publiée par Pôle emploi en avril 2021, 9 254 projets de recrutement non saisonniers sont recensés, dont 47,9 % jugés difficiles par les employeurs.

Soixante-dix-neuf pour cent concernent des secteurs de l'économie présentielle – services (59 %), commerce (12 %), construction (8 %) – une proportion globalement plus élevée que celle observée sur la Région Nouvelle-Aquitaine (75 %). Parmi les métiers en tension, on retrouve des métiers accessibles à des publics peu qualifiés, moyennant un accompagnement adapté: agents de services hospitaliers (72 % de projets jugés difficiles), aides à domicile ou aides ménagères (68 % de projets jugés difficiles).

Ces données montrent l'importance des secteurs de la santé et des services en faveur des personnes âgées sur un territoire marqué par une population vieillissante et qui bénéficie de la présence d'un important Centre hospitalier universitaire (CHU), premier employeur de la Haute-Vienne (31,5 % de l'emploi public départemental relève de la fonction publique hospitalière). Elles viennent par ailleurs à l'appui des priorités affirmées dans ce PDI, au premier rang desquelles la nécessité de valoriser le potentiel des personnes en insertion, en mobilisant l'ensemble des outils permettant de développer leurs compétences et aptitudes, notamment la formation et les dispositifs de mise en activité.

UN TAUX D'EMPLOI INDUSTRIEL SUPÉRIEUR À LA MOYENNE NATIONALE ET UNE COMPOSANTE AGRICOLE SIGNIFICATIVE

L'industrie et l'agriculture restent des composantes structurantes de l'économie haut-viennoise avec respectivement 12,6 % et 3,3 % de l'emploi total, des proportions légèrement supérieures aux moyennes nationales.

Un savoir-faire industriel reconnu

L'industrie est présente à travers plusieurs spécialités productives: filières bois-papier-carton-imprimerie, fabrication d'équipements électriques, céramique et secteur agroalimentaire. Le luxe est également présent à travers une filière cuir historique dans l'Ouest du Département.

Les territoires de Limoges Métropole et de l'Interdépartemental Dordogne Haute-Vienne font en outre partie des 146 « Territoires d'industrie » identifiés par le Gouvernement pour leur forte identité et leur savoir-faire industriel. Ils bénéficient à ce titre d'un accompagnement s'articulant autour de quatre thématiques prioritaires: l'attraction, l'innovation, la simplification et le recrutement.

Si elles ne représentent pas la majorité des projets de recrutement, les activités industrielles restent pourvoyeuses d'emploi, y compris pour les personnes en insertion. À titre d'exemple, le GEIQ (Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification) Papier Carton Emballages, créé en 2017 à Saint-Junien avec le soutien du Département, permet de répondre aux besoins en main-d'œuvre de ce secteur en proposant à des personnes en insertion des parcours de qualification alternant apprentissages théoriques et situations de travail concrètes.

Une tradition agricole de qualité, avec des besoins de main-d'œuvre saisonniers

Avec une surface agricole qui représente 58 % de la superficie du Département, la Haute-Vienne s'affirme comme un territoire de tradition agricole.

Dominée par l'élevage de bovins et d'ovins, l'activité agricole se distingue par la qualité de sa production, majoritairement labellisée (viande en label rouge de race Limousine, indication géographique protégée). L'agriculture biologique tend par ailleurs à se développer plus rapidement dans le département que sur le reste du territoire avec 5,1 % de la surface utile agricole certifiée « AB » ou en conversion en 2014 contre 4,1 % au niveau national.

Au regard des chiffres annuels publiés par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (Dircecte) Nouvelle-Aquitaine, le niveau d'emploi dans ce secteur faiblit légèrement sur les 5 dernières années mais conserve en Région Nouvelle-Aquitaine (4,5 %) et sur le Département de la Haute-Vienne (3,3 %) des proportions supérieures à la moyenne relevée sur l'ensemble des départements de France (2,3 %).

Enfin, en dépit des difficultés intrinsèques à ce secteur d'activité, sur lequel est relevé un niveau de précarité des ménages (23 %) plus important que sur le reste de la population (14 %), l'agriculture représente environ un tiers des projets de recrutements saisonniers. Même si très souvent il ne s'agit pas d'emplois durables, ces opportunités peuvent être mobilisées au cours d'un parcours d'insertion dans une optique de remise en activité.

Dynamiser les parcours en misant sur le potentiel des personnes et en garantissant le juste droit à un accompagnement individualisé

Tout allocataire ou conjoint d'allocataire appartenant à un foyer ayant un droit ouvert au RSA et étant sans emploi ou avec un revenu d'activité professionnelle inférieur à 500 euros par mois est soumis aux « droits et devoirs ». Le bénéficiaire s'engage à rechercher un emploi, à entreprendre les démarches nécessaires à la création de sa propre activité ou à effectuer les actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle. En contrepartie, la loi lui garantit, outre le versement de l'allocation, la possibilité de bénéficier d'un accompagnement adapté à ses besoins.

La politique départementale s'inscrit pleinement dans cette logique d'engagements réciproques. Ainsi, dans le cadre des PDI successifs, le Département s'est efforcé de réduire les délais de mise en parcours et de développer une offre d'insertion diversifiée, susceptible de répondre aux besoins de chaque bénéficiaire et de favoriser l'accès à un emploi durable. Le PDI 2021-2025 prolonge cet engagement avec pour ambition de dynamiser les parcours d'insertion. Dans cette optique, le Département souhaite :

- améliorer les délais de mise en parcours et la pertinence des orientations proposées en s'appuyant sur une meilleure connaissance des publics et des trajectoires;
- placer le développement des aptitudes et compétences des bénéficiaires au cœur du processus d'accompagnement;
- développer les dispositifs d'accompagnement individualisé permettant de travailler à la fois sur l'insertion sociale et l'insertion professionnelle des bénéficiaires;
- renforcer le contrôle du respect des engagements formalisés dans le contrat d'engagements réciproques, dans la logique du juste droit qui sous-tend l'ensemble du dispositif RSA.

Le résultat attendu est une meilleure définition des moyens mis en œuvre pour l'accompagnement des publics en permettant leur concentration sur les étapes importantes du parcours de retour vers l'emploi et/ou les situations spécifiques.

Axe 1 : Mieux connaître les publics pour dynamiser les trajectoires

Une meilleure connaissance des caractéristiques et des trajectoires des publics est indispensable en vue d'accélérer les mises en parcours et améliorer la pertinence des orientations.

Certains travaux, comme ceux menés par le Département de Loire-Atlantique², ont en effet mis en exergue différentes typologies de publics et dynamiques de parcours. Dans cette optique, une meilleure connaissance des caractéristiques socio-professionnelles des bénéficiaires Haut-Viennois et des trajectoires, permet d'envisager :

- une semi-automatisation des orientations : une pré-orientation serait formulée à partir de critères objectifs permettant d'évaluer le degré d'éloignement à l'emploi puis validée par une équipe pluridisciplinaire ;
- la construction de référentiels d'accompagnement à destination des professionnels afin de les aider à mobiliser les bons outils au bon moment.

Objectif 1 :

Renforcer la connaissance des publics bénéficiaires et des trajectoires

APPROFONDIR LE TRAVAIL AUTOUR DE L'OBSERVATOIRE ET RENFORCER LES CAPACITÉS D'ANALYSE

Depuis le début de l'année 2020, le Département et la CAF mutualisent leurs moyens, au travers de l'observatoire du RSA de la Haute-Vienne afin d'anticiper les trajectoires de dépenses de l'allocation mais aussi mieux connaître les caractéristiques socio-économiques des bénéficiaires du RSA. À ce jour, cet outil de pilotage publié chaque mois permet de suivre 5 grands indicateurs³. Dans le cadre du PDI 2021-2025, ce travail d'analyse doit se poursuivre avec comme perspective :

- l'intégration de nouveaux partenaires (MSA, Pôle emploi, services déconcentrés de l'État, etc.) afin d'avoir une vision plus globale de la situation des bénéficiaires du RSA du département et de suivre certains publics spécifiques (notamment les non-salariés agricoles avec la MSA) ;
- le développement d'analyses plus qualitatives, permettant notamment une meilleure connaissance des parcours des bénéficiaires, avec pour objectif une adaptation de l'offre d'insertion et des modalités d'accompagnement en vue de lutter plus efficacement contre les freins à l'emploi et d'actionner les bons leviers ;
- la réalisation d'études comparatives à l'échelle régionale ou nationale afin de pouvoir situer l'action départementale.

DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE DE GESTION ET D'EXPLOITATION DES DONNÉES

Une connaissance plus fine des publics et des trajectoires implique la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de partage et d'exploitation des données avec l'ensemble des parties prenantes. Ce travail qui pourra nécessiter l'intégration de nouveaux outils informatiques, visera notamment à :

Consolider les données et développer les outils de pilotage

Au fil de leur parcours, les bénéficiaires du RSA et les personnes accompagnées dans le cadre de l'insertion professionnelle sont amenés à fournir régulièrement des informations aux différents acteurs. Une meilleure appréhension de l'ensemble des données exploitables ainsi qu'une consolidation dans des bases de données facilement accessibles permettraient non seulement de mieux connaître les publics et les parcours mais aussi de mieux évaluer les dispositifs mis en œuvre dans le cadre de la politique départementale d'insertion, via la construction d'indicateurs et d'outils d'analyses dédiés.

—>

² Le Département de Loire-Atlantique a démarré son étude en 2018 par le suivi d'une cohorte de 1063 allocataires via l'analyse de séquences inspirés des travaux de séquençage d'ADN.

³ Nombre de foyers bénéficiaires, part de foyers bénéficiaires, part de foyers bénéficiaires RSA cumulant de la prime d'activité, flux entrées/sorties du dispositif, évolution des dépenses au regard de la population couverte, montant moyen versé.

Construire des outils numériques sécurisés pour favoriser les échanges d'informations et de données avec les partenaires

La multiplicité des intervenants auprès d'un seul bénéficiaire, ainsi que l'absence de système d'information unifié oblige le bénéficiaire à donner plusieurs fois les mêmes informations à différents intervenants tout au long de son parcours, ce qui peut contribuer à ralentir sa prise en charge. Certains départements comme celui du Nord, qui ont mis en place des solutions numériques partagées du type « dossier unique » accessible à tous les acteurs, constatent un gain de temps dans le déclenchement des actions d'insertion et une amélioration du suivi des allocataires.

Dans cette perspective, l'enjeu est donc de fluidifier le partage de données entre partenaires afin de mieux coordonner les actions entreprises au service des bénéficiaires. Sur la période du précédent PTI 2016-2020, le Département a préparé le lancement d'un outil numérique partagé (extranet) avec pour objectif de fluidifier les parcours et de développer l'interconnaissance de l'ensemble des acteurs. Les prochaines étapes doivent viser le déploiement et la généralisation de cet outil. Il s'agit :

- d'organiser des tests avec quelques partenaires pour s'assurer de la pertinence de l'outil et procéder à d'éventuels ajustements;
- d'étendre l'outil aux autres acteurs et partenaires;
- d'enrichir l'outil de nouvelles fonctionnalités pour en faire une plateforme d'échange entre acteurs de l'insertion au niveau départemental.

Le Département et ses partenaires seront par ailleurs attentifs aux travaux engagés par l'État via la démarche beta.gouv.fr, laquelle vise à proposer un accompagnement et des outils afin de fluidifier les échanges de données entre acteurs de l'insertion et développer des services numériques ayant « un impact avéré sur les usagers et le service au public ». Il conviendra d'étudier dans quelle mesure le recours à ce service de l'État peut permettre d'accélérer les démarches initiées en Haute-Vienne.

Objectif 2 :

Améliorer l'entrée dans le dispositif RSA et renforcer la pertinence des orientations

Afin de favoriser un retour vers l'emploi, le bénéficiaire doit non seulement bénéficier d'informations claires lui permettant de participer activement à la construction de son parcours d'insertion mais aussi se voir proposer rapidement un accompagnement adapté à ses besoins. De fait, plusieurs études, notamment celles réalisées dans le cadre de la concertation relative au Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE), ont démontré clairement une corrélation entre le délai de mise en parcours et la durée de présence au sein du dispositif.

Dans cette optique, le Département s'engage à faire évoluer son système d'orientation en travaillant sur deux axes :

RÉDUIRE LES DÉLAIS DE TRAITEMENT ADMINISTRATIF DE LA DEMANDE DE RSA

La réduction du délai entre l'ouverture de droit et l'orientation contribue à dynamiser les amorces de parcours et, par contrecoup, favorise le retour vers l'emploi.

Depuis le début de l'année 2021, le rythme de transmission des flux informatiques permettant d'intégrer dans le logiciel de gestion de la collectivité (IODAS) les nouveaux bénéficiaires du RSA est devenu quotidien alors qu'il était auparavant sur une base mensuelle. Cette nouvelle cadence permet d'envisager une réduction des délais de traitements administratifs en amont de l'orientation.

Dans cette perspective, le Département s'engage à revoir l'organisation du travail de traitement des fichiers informatiques et à accompagner la modification des pratiques professionnelles permettant de tirer pleinement profit de ce nouveau processus de transmission des flux.

METTRE EN PLACE UNE PROCÉDURE D'ORIENTATION PERMETTANT D'ACCÉLÉRER LES MISES EN PARCOURS ET DE FACILITER LE RETOUR À L'EMPLOI

La législation relative au RSA prévoit de manière détaillée et homogène à l'ensemble du territoire national un parcours pour l'ensemble des nouveaux bénéficiaires du RSA débutant par une orientation et un accompagnement adapté. Trois types d'orientations sont possibles, en fonction du degré d'employabilité et des freins sociaux à l'insertion professionnelle, qui impliquent des modalités d'accompagnement différentes :

- l'orientation sociale pour les bénéficiaires les plus éloignés de l'emploi. Elle permet de travailler en priorité avec l'allocataire sur les freins à l'insertion professionnelle (problèmes de logement, de santé, difficultés liées à la parentalité, à la mobilité, etc.), mais aussi d'avoir recours à des dispositifs adaptés de mise en activité comme par exemple les chantiers d'insertion. L'accompagnement se fait par un travailleur social du Département ou par des partenaires pour certains publics nécessitant un accompagnement spécifique ;
- l'orientation socioprofessionnelle : l'objectif est de travailler en même temps le retour à l'emploi à travers différents dispositifs de mise en activité et les freins à l'insertion professionnelle. L'accompagnement se fait par un professionnel dédié ;
- l'orientation professionnelle pour les personnes ne présentant pas de freins importants dans une perspective de retour à l'emploi : dans ce cas, l'accompagnement est effectué par Pôle Emploi.

En Haute-Vienne, l'ensemble des entrants dans le dispositif du RSA est orienté vers un travailleur social du Département après l'ouverture du droit, lequel effectue un premier diagnostic et fait une proposition d'orientation qui est validée par la Commission de veille et d'intégration locale (CVIL). Cette procédure a permis d'augmenter le nombre de personnes bénéficiant d'une orientation active, atteignant, pour l'année 2020, 85 % des personnes soumises aux droits et devoirs. L'évaluation du PTI 2016-2020 a toutefois mis en exergue deux écueils :

- un retard dans la mise en parcours de certains profils de bénéficiaires du RSA qui ont un niveau d'employabilité permettant d'envisager une mise en activité rapide ;
- une part de plus en plus importante de personnes orientées vers un accompagnement social (70 %), au détriment de l'accompagnement professionnel ou socio-professionnel (30 %).

Face à ce constat, il apparaît nécessaire de revoir la procédure d'orientation. Une meilleure connaissance des typologies de publics et des trajectoires des bénéficiaires doit en effet permettre :

- de proposer une orientation dite « semi-automatique » sur la base des données recueillies au moment de l'ouverture de droit. La définition de critères pertinents doit permettre de catégoriser les publics en fonction de leur éloignement à l'emploi et de les rapprocher de profils type ;
- d'accélérer les mises en parcours en étant en mesure de proposer le plus tôt possible un accompagnement pertinent.

Cette refonte du processus d'orientation suppose d'être en mesure d'évaluer, au moment de l'ouverture des droits, chaque situation individuelle, notamment le niveau d'employabilité, la présence et la prégnance d'éventuels freins à l'insertion. Dans cette perspective, un travail sera mené avec les partenaires, en particulier la CAF et la MSA, afin de définir des critères d'orientation et les modalités de recueil des données à même de nourrir cette démarche. Il s'agira notamment de re-questionner l'utilisation et l'activation des données socio-professionnelles (DSP) recueillies dans le cadre de la téléprocédure de demande du RSA pour en faire un outil d'aide à la décision dans le cadre du processus d'orientation.

Il conviendra, enfin, de définir les modalités de déploiement de ce nouveau processus d'orientation, lequel devra permettre de concilier les objectifs de rapidité dans la mise en parcours, de pertinence de l'orientation et de l'accompagnement proposé, mais aussi de qualité d'accueil et d'information des bénéficiaires.

Axe 2 : Valoriser et développer le potentiel des personnes accompagnées

Dans une optique de dynamisation des trajectoires, le Département souhaite porter une approche centrée sur le développement des aptitudes et compétences des individus à chaque étape du parcours. Ce changement d'optique doit reposer sur :

- une adaptation du dispositif départemental dédié à l'insertion socioprofessionnelle et professionnelle sur les territoires ;
- l'accès à une offre de formation adaptée aux bénéficiaires du RSA et aux attentes des entreprises ;
- le développement des dispositifs et actions de mise en activité pour l'ensemble des publics bénéficiaires, quel que soit le degré d'éloignement à l'emploi.

Objectif 1 :

Placer l'insertion professionnelle et l'objectif de retour à l'emploi au cœur du dispositif d'accompagnement

Dynamiser les parcours suppose d'identifier et de valoriser les aptitudes et compétences des bénéficiaires dès la phase d'orientation, de contribuer à leur développement en multipliant les opportunités de mises en activité, et d'accompagner les bénéficiaires jusqu'à l'emploi, quels que soient leur statut ou leurs droits.

FAVORISER UNE MEILLEURE IDENTIFICATION DU POTENTIEL DES INDIVIDUS EN AMONT

La refonte du processus d'orientation doit permettre de travailler avec les partenaires sur le recueil et l'exploitation des données pouvant contribuer à une meilleure appréhension du potentiel de chaque individu. Cette démarche s'inscrit pleinement dans l'objectif d'optimisation des orientations via l'élaboration de référentiels de parcours correspondant aux différentes typologies de publics, et de progression des orientations dites socioprofessionnelles et professionnelles.

RENFORCER ET ADAPTER LES MOYENS DÉPARTEMENTAUX CONSACRÉS À L'INSERTION PROFESSIONNELLE

L'affirmation de cette priorité à l'emploi passe également par un recentrage du dispositif départemental autour de cet objectif :

- à travers la formation et/ou le recrutement de professionnels dédiés à l'insertion professionnelle sur les territoires des 5 Maisons du département. Ils auront notamment pour mission de valoriser les aptitudes des allocataires, d'accompagner les travailleurs sociaux et les bénéficiaires dans la construction des parcours ciblant un retour à une activité professionnelle, d'animer les partenariats avec les opérateurs porteurs de dispositifs de mise en activité, etc.
- à travers le renforcement de l'accompagnement socioprofessionnel, lequel permet une mobilisation accrue des dispositifs de mise en activité couplée à un travail sur les freins à l'emploi. Avec plus de 70 % des participants qui bénéficient d'une mise en activité et 50 % qui sortent pour un accès à l'emploi durable, ces dispositifs dédiés ont démontré leur efficacité. En 2020, 14 conseillers⁵ ont accompagné plus de 900 personnes engagées dans un parcours de retour à l'emploi, dont plus de 85 % étaient des bénéficiaires du RSA ;
- à travers un renouvellement du partenariat avec Pôle emploi concernant l'orientation et l'accompagnement des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA. Il s'agira notamment de faire évoluer les modalités de suivi (rythme et entretiens jalons), et plus globalement la collaboration avec le service social départemental, avec pour objectif une meilleure mise en emploi des bénéficiaires. Cette ambition intègre également le déploiement de l'accompagnement global à un plus grand nombre

⁵ En zone rurale, l'accompagnement se fait par des agents du Département (dispositif ARPE). Sur l'agglomération de Limoges, il est assuré par le PLIE de Limoges Métropole dans le cadre d'un financement départemental et européen.

ainsi qu'une meilleure mobilisation du suivi socio-professionnel réalisé par les Missions locales dans le cadre des parcours contractualisés d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie;

- à travers le contrôle régulier du respect des engagements pris par les bénéficiaires dans le cadre du Contrat d'engagements réciproques. Le Département sera vigilant à ce que la logique de droits et devoirs qui structure le dispositif RSA soit rappelée au moment de la signature du contrat. Comme prévu par la loi et dans la continuité de ce qui est déjà fait, des sanctions pourront être mises en œuvre si le bénéficiaire ne suit pas le plan d'actions élaboré avec le référent chargé de l'accompagnement.

Objectif 2 :

Permettre l'accès à une offre de formation en phase avec les besoins des personnes et des employeurs

L'absence de maîtrise des savoirs de base, de qualification et/ou d'expérience professionnelle figure parmi les principaux freins à l'accès à l'emploi pérenne pour les personnes fragilisées. Parmi les BRSA demandeurs d'emploi du département, 60 % ont un niveau de formation inférieur au Bac, soit 15 % de plus que l'ensemble des demandeurs d'emploi⁶. De plus, s'il reste difficile de mesurer l'illettrisme, les chiffres présentés par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme en 2018 montrent que 20 % des allocataires du RSA rencontrent des difficultés pour lire, écrire et compter.

GARANTIR L'ACCÈS DES BRSA À L'OFFRE DE DROIT COMMUN

Dans cette perspective, l'accès à la formation constitue un enjeu incontournable des politiques d'insertion. Cette conviction a conduit le Département et la Région à définir – dans un cadre conventionnel pluriannuel conclu en septembre 2020 – des objectifs prioritaires: identification des besoins en formation par le Département, repérage statistique des bénéficiaires du RSA par la Région dans les cursus de formation, développement de formations sur les savoirs de bases (FLE, alphabétisation, illettrisme, illettrisme)...

Dans le cadre du PDI 2021-2025, le Département souhaite conforter et approfondir ce travail partenarial qui contribue à dynamiser les parcours et à garantir l'accès à un emploi durable. Plusieurs axes de progrès sont d'ores et déjà identifiés:

- fixer un taux global d'accès des BRSA à l'offre de formation émanant du service public de l'emploi – Conseil régional et Pôle emploi pour l'essentiel – supérieur à leur part dans la Demande d'emploi en fin de mois (DEFM) soit, en Haute-Vienne, 17 % en 2021. Cet indicateur doit pouvoir être évalué annuellement;
- garantir la priorité d'accès aux formations sur les savoirs de base mais aussi à toute formation susceptible de générer une montée en compétences;
- veiller à une offre équilibrée sur le territoire.

CIBLER ET PROMOUVOIR DES FORMATIONS ADAPTÉES AUX PUBLICS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI

Considérant les réticences à l'accès à la formation des personnes précédemment confrontées à des scolarités difficiles mais également l'évolution des méthodes de recrutement des entreprises qui se focalisent davantage sur les savoir-faire et les savoir-être, le travail engagé de promotion de nouveaux modes d'apprentissage doit se poursuivre. À titre d'exemple, nous pouvons citer:

- les plateformes d'apprentissage linguistique préprofessionnelles qui associent savoirs de base et acquisitions de premiers niveaux de formation dans des métiers en tension (métiers de bouche, voirie, bâtiment par exemple). Ces initiatives recueillent une bonne adhésion des personnes et ouvrent des perspectives d'insertion intéressantes;
- les Actions de formation en situation de travail (AFEST) qui proposent un parcours pédagogique en entreprise avec un tutorat par un centre de formation;
- les écoles de production ou les entreprises d'entraînement pédagogique pour les publics jeunes, qui présentent de réelles opportunités d'accès à l'emploi dans des secteurs en tension.

⁶ Source Pôle emploi, Éclairages et synthèses, juin 2020.

Objectif 3 :

Favoriser les mises en situation professionnelle

Dans le même esprit, le Département entend conforter la palette des outils facilitant les mises en relation des publics en situation d'insertion avec le milieu professionnel.

Ces différents outils constituent, en effet, pour les personnes concernées, une opportunité de se confronter au monde de l'entreprise et au quotidien des missions exercées, de développer leurs compétences et aptitudes, et de démontrer leur employabilité à de potentiels recruteurs.

POURUIVRE LE TRAVAIL AVEC LES ACTEURS DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (IAE) SUR LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE ET LA FLUIDITÉ DES PARCOURS

L'insertion par l'activité économique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil, d'accompagnement et de formation adossées au contrat de travail.

Parce qu'elle conjugue l'économique, le social et le territorial, l'insertion par l'activité économique est un important vecteur de développement local et offre un dispositif original et pertinent au sein des politiques de lutte contre l'exclusion et le chômage.

Affichant une croissance de 15 % des ETP en insertion (430 ETP en 2017 – 494 ETP en 2021), les SIAE bénéficient d'un accompagnement financier important du Département et du Fonds social européen (FSE) qui soutiennent, dans le cadre d'un appel à projets spécifique, le développement des 4 types de structures de l'IAE présentes en Haute-Vienne⁷.

Dans le prolongement du PDI 2015-2020, le Département fixe les priorités suivantes pour la période 2021-2025 :

- un taux d'accueil des bénéficiaires du RSA compris entre 35 % et 50 % des postes en insertion selon la famille de SIAE concernée;
- la professionnalisation des intervenants et l'amélioration du niveau d'encadrement socioprofessionnel;
- le renforcement des dynamiques de coopération entre SIAE mais également avec les autres acteurs de territoire;
- la mobilisation des outils emploi/formation et le développement des passerelles avec les entreprises pour faciliter l'accès à l'emploi durable;
- le déploiement d'activités en lien avec la transition écologique (alimentation durable, économie circulaire...) comme support à la diversification des activités (cf. partie 3).

En complément, l'appel à projets départemental « Innovation sociale » vise également à stimuler la capacité d'innovation et de diversification des activités supports, à faciliter les expérimentations méthodologiques et organisationnelles pour mieux s'adapter aux caractéristiques des territoires et aux difficultés des salariés en insertion.

En outre, la collaboration avec les autres financeurs publics devra se poursuivre de manière à assurer toute la cohérence nécessaire à l'aboutissement des projets.

DÉVELOPPER LES PÉRIODES DE MISE EN SITUATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PMSMP)

Les PMSMP permettent à un bénéficiaire d'intégrer une entreprise sur une période moyenne d'une à deux semaines afin de découvrir un secteur d'activité, confirmer un projet professionnel ou encore initier un recrutement. Elles peuvent ainsi être mobilisées à différentes étapes du parcours d'insertion.

Conscient de l'intérêt de ce dispositif pour les publics qu'il accompagne, le Département a signé en juillet 2018 une convention avec Pôle emploi lui permettant de prescrire directement ces périodes d'immersion. Les premiers résultats ont démontré la pertinence

⁷ Ateliers et chantiers d'insertion; associations intermédiaires; entreprises d'insertion; entreprises de travail temporaire d'insertion; groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification.

de cet outil: sur la première phase de déploiement, 24 personnes ont bénéficié d'une PMSMP et 11 ont été recrutées par l'entreprise ou l'établissement public.

Dans le cadre du PDI 2021-2025, le Département souhaite conforter la mobilisation de cet outil en utilisant la possibilité, désormais accordée par l'article L.5135-2 du Code du travail, de prescrire directement ce dispositif aux publics qu'il accompagne.

ACCOMPAGNER LE DÉPLOIEMENT DES CONTRATS AIDÉS

Instruments juridiques permettant de verser aux employeurs des secteurs non marchands, marchands et de l'insertion par l'activité économique des aides pour faciliter l'insertion professionnelle de personnes vulnérables, le contrat unique d'insertion (CUI) ainsi que le contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) sont de véritables contrats de travail tout en étant dérogatoires au droit commun.

Alors que l'engagement de l'État en faveur de ces dispositifs apparaît inconstant, le Conseil départemental de la Haute-Vienne maintient une vigilance permanente afin de garantir le meilleur déploiement possible de ces outils favorisant la mise en emploi des bénéficiaires du RSA. Ainsi, ces dernières années, le cofinancement des aides aux postes et des contrats aidés représente environ 60 % des dépenses du Département en faveur de l'insertion professionnelle réparties entre :

- les Contrats d'accompagnement dans l'emploi - Parcours emploi compétences (CAE-PEC) dans le secteur non marchand⁸. Quatre-vingts à cent bénéficiaires du RSA sont orientés chaque année vers un PEC. Les postes concernés permettent de développer la maîtrise de comportements professionnels et de compétences techniques qui répondent à des besoins du bassin d'emploi;
- les Contrats initiative emploi départemental (CIED-emploi « Booster ») dans le secteur marchand, qui prévoient la mise en place d'un accompagnement professionnel par la désignation d'un tuteur au sein de l'entreprise;
- les contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) dans les ateliers et chantiers d'insertion (ACI). Les ACI s'adressant aux personnes dont l'éloignement de l'emploi relève de freins périphériques lourds justifiant d'un parcours dans une structure dédiée, le Département soutient l'accès des BRSA à ces actions et attend en contrepartie un taux d'accès au moins égal à 50 % des postes proposés.

Convaincu de la pertinence de ces dispositifs, le Département s'engage :

- à favoriser le développement des Parcours emploi compétences en permettant à l'ensemble des associations, et non plus aux seules associations évoluant dans le secteur médico-social, d'avoir recours à ce dispositif;
- à poursuivre le déploiement des CIED-emploi « booster » initié en 2020 en tendant vers l'objectif fixé de 50 contrats signés par an.

CONFORTER LE DISPOSITIF DES CLAUSES SOCIALES D'INSERTION

Depuis plus de 10 ans, le Conseil départemental mobilise la commande publique au service de l'emploi des personnes en situation de fragilité en actionnant le dispositif des clauses sociales. Bien qu'en baisse par rapport à 2019 du fait de la crise sanitaire, le dispositif a généré, pour la seule année 2020, près de 144 000 heures de travail au profit de 446 personnes pour 59 sorties qualifiées de positives.

La mise en œuvre des clauses sociales constitue également une porte d'entrée privilégiée auprès des entreprises pour identifier leurs besoins en recrutement et promouvoir des profils de bénéficiaires du RSA correspondant aux besoins exprimés. Il convient pour la prochaine période d'exercice du PDI, de conforter cet outil en travaillant principalement sur les axes suivants :

- diversifier les secteurs d'activité: aujourd'hui sont essentiellement concernés le secteur du bâtiment et des travaux publics qui représentent entre 80 et 90 % des heures réalisées. Or, il convient de porter un effort tout particulier sur d'autres secteurs d'activité (services administratifs, prestations intellectuelles, entretien de locaux...) afin d'offrir des solutions en adéquation avec les différents profils de bénéficiaires;

⁸ Associations intervenant dans le champ social et médico-social, EHPAD, Communes et Communautés de communes, collèges du département.

- proposer régulièrement des lots réservés à l'insertion : sur ce point, une concertation régulière doit être menée avec les SIAE susceptibles d'être mobilisées afin de connaître au mieux leurs capacités d'intervention et de réponse à ces marchés. Cette modalité présente également l'avantage pour les SIAE de démontrer leur savoir-faire et ainsi de se constituer un réseau d'entreprises partenaires;
- contractualiser avec les maîtres d'ouvrage susceptibles de proposer des marchés d'envergure afin d'augmenter le volume d'heures concernées (État, Conseil régional, SNCF, GHT-CHU...).

Objectif 4 :

Favoriser le placement en entreprise et accompagner le retour dans l'emploi

Le décloisonnement du monde de l'insertion et celui des entreprises classiques constituent un des facteurs de réussite du retour à l'emploi pérenne. La construction de cette dernière étape de parcours pourrait donc s'appuyer sur une diversité d'opérateurs dans le cadre d'actions citées ci-dessous à titre d'exemple.

RENFORCER LES ACTIONS DE PROMOTION DE PROFILS ET EXPÉRIMENTER DES MODALITÉS DE PLACEMENT EN ENTREPRISE

Les actions de promotion de profils mises en place par Pôle emploi, la sollicitation des clubs territoriaux d'entreprises « La France une chance, les entreprises s'engagent » ainsi que les contrats Passerelle constituent autant d'opportunités pour faciliter l'intégration dans l'emploi des publics en difficulté. La mobilisation de ces dispositifs devra être encouragée en lien avec les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

DÉVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI AFIN DE PRÉVENIR LES ÉCHECS ET D'ENCOURAGER LES EMPLOYEURS À RECRUTER DES PERSONNES EN INSERTION

Si la partie en amont du parcours d'insertion, partagée entre plusieurs prestataires ou opérateurs apparaît organisée et sécurisée, l'accompagnement et le suivi des salariés dans le retour à l'emploi doivent être consolidés en vue de limiter les échecs et les allers-retours dans le dispositif. Plusieurs modalités d'accompagnement méritent d'être valorisées et développées. Parmi elles, nous pouvons citer :

- les dispositifs de parrainage;
- la coopération avec les employeurs pour faciliter le recrutement des demandeurs d'emploi: tutorat, alternance, appui à la structuration des ressources humaines;
- l'engagement, par les SIAE, d'une communication auprès des employeurs pour renforcer leur image et casser les idées reçues sur les personnes inscrites dans un parcours d'insertion. La mutualisation d'un poste dédié à cette fonction pourrait par exemple être envisagée.

Le PDI 2021-2025 vise en outre à renforcer l'accompagnement des employeurs, en intervenant auprès de tout allocataire embauché qui rencontrerait des difficultés d'ordre social et/ou professionnel, pouvant remettre en cause le maintien dans l'emploi. Les dispositifs d'accompagnement socioprofessionnels ARPE et PLIE prévoient déjà le maintien du suivi pendant 6 mois et la possibilité de mobiliser les outils et dispositifs de l'offre d'insertion, comme par exemple l'offre d'accompagnement psychologique, afin de sécuriser la prise d'emploi. Il s'agit d'étendre cette possibilité à l'ensemble des bénéficiaires ayant retrouvé un emploi durable, afin de mieux sécuriser les parcours d'intégration en entreprise.

Axe 3 : Garantir le juste droit à un accompagnement individualisé qui conjugue actions d'insertion sociale et d'insertion professionnelle

S'il apparaît incontournable pour lutter contre l'enracinement d'une partie des publics, l'objectif affirmé de remettre la dimension professionnelle au cœur des dispositifs d'accompagnement ne suffit pas à garantir une meilleure efficacité des politiques d'insertion.

De fait, le recul acquis par les différents professionnels de l'insertion, notamment ceux des Départements permet d'affirmer que c'est la juxtaposition des actions de mise en emploi, de formation et d'accompagnement social, qui permet de dynamiser les parcours et de lutter contre les ruptures et les décrochages.

Dans cette optique, le PDI 2021-2025 entend poursuivre le travail engagé en matière de coordination des interventions et de développement des logiques d'accompagnement « global ». L'objectif est de passer d'une approche linéaire et segmentée du parcours d'insertion à une approche intégrée permettant la mobilisation, à chaque étape, de l'ensemble de l'offre d'insertion (mise en activité, formation, accompagnement social).

Objectif 1 :

Encourager les démarches d'accompagnement conjuguant dimension professionnelle et dimension sociale

L'organisation en tuyaux d'orgue qui a longtemps prévalu en matière d'insertion, a de fait contribué à morceler les interventions avec comme principaux écueils :

- un enfermement des publics les plus fragiles dans les dispositifs dits « sociaux » du fait d'une faible mobilisation des outils de mise en activité au profit de ces publics, contribuant au final à renforcer l'éloignement à l'emploi ;
- un étayage insuffisant des parcours d'une partie des bénéficiaires en orientation socioprofessionnelle ou professionnelle. En effet, dans de nombreux cas, le parcours n'est pas linéaire. Des difficultés sociales et/ou personnelles viennent souvent entraver la progression vers l'emploi, ce qui se traduit par des phénomènes d'entrées et de sorties dans le dispositif, et une discontinuité de l'accompagnement.

Dans cette optique, le Département souhaite promouvoir des approches et des modalités d'accompagnement intégrées qui permettent de mobiliser à chaque moment du parcours l'ensemble de l'offre d'insertion. Plusieurs leviers peuvent concourir à ce changement d'optique :

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DE L'OFFRE ET DÉVELOPPER LES INTERACTIONS ENTRE PROFESSIONNELS

Les différents groupes de travail mis en place lors du précédent PTI ainsi que son évaluation ont mis en exergue les effets liés à la multiplicité des intervenants et au cloisonnement des interventions :

- connaissance parcellaire et parfois obsolète de l'offre d'insertion par les prescripteurs et les usagers, qui s'accompagne parfois d'une représentation fautive ou incomplète des actions proposées ;
- contributions très inégales à la construction du parcours d'insertion, faute d'une communication satisfaisante entre les référents de parcours et les différents intervenants.

Plusieurs axes de travail sont d'ores et déjà identifiés pour lutter contre le cloisonnement des pratiques et mieux articuler les actions contribuant au parcours d'insertion :

- renforcer la lisibilité et l'accessibilité de l'offre d'insertion pour une meilleure appropriation par les prescripteurs et les usagers. Plusieurs outils peuvent y contribuer : édition d'un guide de l'offre d'insertion, plateforme numérique recensant l'ensemble des actions, forum de l'insertion rassemblant les acteurs... Quels que soient les outils mobilisés, l'objectif, à terme, est de garantir la diffusion d'une information homogène, mise à jour régulièrement ;

—>

- encourager la connaissance mutuelle des acteurs à travers l'organisation d'événements professionnels (ex. journées thématiques), de dispositifs d'immersion, de formation. Dans cet esprit, la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté prévoit un plan de formation des travailleurs sociaux, lequel comprend des modules visant à accompagner les démarches de retour à l'emploi;
- garantir des temps de coordination réunissant financeurs, opérateurs des actions d'insertion ou de formation, mais également prescripteurs et/ou référents.

FAVORISER LES PASSERELLES ENTRE INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

L'horizon de l'emploi, y compris pour les personnes rencontrant des difficultés sociales, doit pouvoir être inscrit à chaque étape du parcours et constituer une perspective mobilisatrice. Ce fil rouge requiert une flexibilité des dispositifs et acteurs.

Dans cette perspective, le Département encouragera, via notamment les appels à projet ou marchés publics participant à l'insertion, les initiatives combinant les approches sociale et professionnelle et s'appuyant sur des équipes pluridisciplinaires. Dans le même esprit, il encouragera ses partenaires à limiter les conditionnalités d'accès aux opérations (conditions d'inscription à Pôle emploi, d'âge, de type de ressources...) qui sont un frein important au bon déroulement d'un parcours d'insertion.

Quelles que soient les actions engagées par les usagers, celles-ci doivent par ailleurs pouvoir être matérialisées dans un support accessible de type carnet de bord qui permet de baliser les différents actes (pistes envisagées, actions mises en œuvre, fin des étapes mobilisées). Cette « feuille de route », qui appartient au bénéficiaire, doit pouvoir s'incarner notamment dans le cadre du CER et contribuer à une meilleure articulation des interventions.

CONSOLIDER LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL

Dans le même esprit, le Département souhaite consolider les dispositifs d'accompagnement socioprofessionnel en place, lesquels ont démontré toute leur pertinence en matière de remobilisation et d'étayage des parcours. Loin des stratégies d'opposition entre les publics, ces derniers s'inscrivent en effet pleinement dans une optique de valorisation et de développement du potentiel des candidats et d'accès à l'emploi, au travers d'un plan coordonné où freins sociaux et professionnels sont travaillés de concert.

En Haute-Vienne, plusieurs initiatives relèvent de cette approche transversale :

- les accompagnements renforcés ARPE et PLIE à l'échelle du département : les professionnels référents sont garants de la coordination globale du parcours à la fois sur le volet social et professionnel. Ils peuvent mobiliser des dispositifs de mise en activité (IAE, PMSP) et de formation dans une optique de remobilisation du bénéficiaire, mais aussi avoir recours à un suivi social en lien avec les services départementaux. L'accompagnement étant maintenu quel que soit le statut de l'usager (bénéficiaire du RSA, demandeur d'emploi, salarié...), jusqu'à ce qu'il parvienne à une insertion durable, les risques de décrochage et de rupture sont plus réduits;
- l'accompagnement global en partenariat avec Pôle Emploi, qui permet, dans la même logique, de conjuguer les objectifs d'insertion professionnelle et d'insertion sociale. Le suivi est assuré par un conseiller référent Pôle Emploi en lien avec le service social départemental.

Ces interventions, qui requièrent l'adhésion des participants, mobilisent 9 référents sur l'Agglomération de Limoges Métropole, 5 sur le reste du territoire départemental, 7 conseillers Pôle emploi ainsi que les travailleurs sociaux de polyvalence de secteur en charge d'accompagner la levée des freins sociaux. En moyenne, la file active est de 1200 personnes. Ces dispositifs transversaux ont démontré toute leur pertinence au regard des objectifs de fluidification et de sécurisation des parcours vers l'emploi. Ainsi, pour les prochaines années, plusieurs axes d'amélioration et de bonnes pratiques seront à conforter, tels que :

- garantir une couverture territoriale malgré la forte demande du secteur urbain et l'éclatement des publics sur le rural;

- simplifier les procédures afin d'améliorer les délais d'entrée en parcours d'accompagnement, en lien avec la refonte du processus d'orientation;
- développer le recours aux entretiens tripartites qui assurent une construction partagée du parcours socioprofessionnel;
- poursuivre l'objectif affirmé dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, d'orienter davantage de bénéficiaires vers ces dispositifs.

APPROFONDIR DES MÉTHODOLOGIES D'ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉES POUR DES PUBLICS PRÉSENTANT DES BESOINS SPÉCIFIQUES

Soucieux de proposer une offre d'insertion répondant à la pluralité des trajectoires personnelles et professionnelles, le Département souhaite également renforcer les outils ou les partenariats permettant de proposer un accompagnement adapté aux besoins spécifiques de certaines catégories de public.

- La prise en charge de certaines personnes présentant des fragilités spécifiques (vulnérabilité psychologique, personnes sans abri, parcours migratoires difficiles, etc.) nécessite un accompagnement particulier par des professionnels et des structures spécialisées. Le Département a déjà un partenariat fort avec l'Association de réinsertion sociale du Limousin (ARSL) à laquelle est délégué l'accompagnement des personnes en grande fragilité ou de certains primo-arrivants sur le territoire français dans le cadre de leur prise en charge en centre provisoire d'hébergement. Cette collaboration, adossée à une convention de partenariat triennale, permet un accompagnement adapté et un échange indispensable sur des situations très spécifiques.
- Dans le même esprit, le Département est également co-pilote, avec les services déconcentrés de l'État, du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage qui sera revu en 2022 et travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires engagés sur le sujet à développer des actions en faveur de l'insertion professionnelle de cette communauté.

En cohérence avec l'objectif affirmé de proposer des solutions les plus adaptées possibles aux caractéristiques des publics, une réflexion sera menée afin d'élargir le panel des dispositifs dédiés à des publics spécifiques et d'élargir les partenariats contribuant à ce déploiement.

- Les populations de jeunes de moins de 25 ans en charge de jeunes enfants (6 % des BRSA) requièrent par exemple un soutien intensif tant sur le volet social que professionnel pour limiter les périodes d'inactivité prolongée. Ces publics doivent pouvoir accéder aux différentes politiques publiques visant les jeunes (alternance, formation, mobilité...) tout en bénéficiant d'un accompagnement prenant en compte les éventuelles problématiques liées à la parentalité. Un renforcement de l'articulation avec les parcours contractualisés d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) mis en œuvre par les Missions locales peut permettre un meilleur accompagnement de ce public.
- Avec 13,2 % des foyers bénéficiaires du RSA qui justifient d'une activité indépendante en août 2020, une augmentation de +115 % des demandes d'ouverture de droit RSA par des entrepreneurs travailleurs indépendants (ETI) et des non-salariés agricoles (NSA) entre 2018 et 2020, le Département de la Haute-Vienne souhaite engager une réflexion en vue de faire évoluer l'accompagnement de ces publics. Le déploiement de professionnels dédiés à l'insertion professionnelle dans les MDD doit notamment permettre de développer une expertise spécifique dans les territoires et une meilleure mobilisation des actions de droit commun portées par des partenaires (collectivités territoriales, établissements consulaires, associations, SIAE...) dans le but de dynamiser les parcours professionnels, limiter les risques d'éloignement du monde du travail et éviter un possible enracinement dans le dispositif RSA.

Objectif 2 :

Lutter contre les ruptures et les décrochages

Comme souligné précédemment, les parcours d'insertion sont loin d'être linéaires. Ils sont plus souvent constitués d'allers-retours dans le dispositif. Ainsi, les BRSA âgés de 35 à 64 ans fin 2018 ont perçu un minimum social en moyenne 6 fois en fin d'année entre 2008 et 2017, soit plus d'une fin d'année sur deux⁹. De la même manière, du fait des difficultés rencontrées, il s'avère parfois difficile de maintenir une continuité de l'accompagnement, ce qui contribue à enfermer certains bénéficiaires dans une situation de non-activité durable et à renforcer l'isolement.

Depuis de nombreuses années, le Département de la Haute-Vienne finance des actions dites « d'insertion sociale » visant à assurer une remobilisation des bénéficiaires mais aussi à travailler sur les freins pouvant entraver une mise en activité (non-maîtrise des savoirs de base, mobilité, santé...). Afin de limiter les ruptures et décrochages, il apparaît aujourd'hui essentiel non seulement de conforter ce pan de l'offre d'insertion mais aussi de favoriser sa mobilisation par les référents de parcours tout au long de l'accompagnement, en étayage des actions d'insertion socioprofessionnelle et professionnelle.

MIEUX ÉTAYER LES AMORCES DE PARCOURS DES PERSONNES PRÉSENTANT DES FRAGILITÉS SOCIALES

En qualité de chef de file des politiques sociales, le Département dispose d'une large connaissance des problématiques des personnes en risque d'exclusion sociale, de la naissance à la perte d'autonomie. De nombreuses familles enchaînent en effet les parcours d'accompagnement, passant d'un dispositif à un autre, phénomène qui vient illustrer la prégnance et la force des mécanismes de reproduction des inégalités. Les fragilités sociales ont en outre tendance à se cumuler : isolement (45 % des BRSA disent de se sentir seul¹⁰), problèmes de santé (43 % des BRSA déclarent avoir une maladie chronique¹¹), de logement (plus d'un quart des BRSA ne dispose pas de leur propre logement¹²), faible niveau de qualification etc.

Face à ce constat, une démarche articulée et coordonnée des professionnels de l'action sociale du Département (Pôle emploi insertion, Maisons départementales des personnes handicapées, Pôle solidarité enfance), doit permettre de :

- mobiliser les partenaires dans la prise en charge de publics sortant de dispositifs spécifiques (Aide sociale à l'enfance, dispositifs liés à une situation de handicap, à des problèmes de santé mentale...);
- repérer, en amont, les publics présentant des signes importants de fragilité sociale pouvant déboucher sur un éloignement durable de l'emploi de manière à pouvoir mobiliser dès le début de l'accompagnement des outils adaptés.

Le fait de mieux étayer les amorces de parcours contribue de fait à limiter les risques de décrochage des bénéficiaires les plus fragiles et favorise l'inscription d'un public plus large dans les dispositifs de mise en activité. Dans cette optique, le Département souhaite notamment consolider et développer le dispositif de soutien psychologique en place.

Régulièrement mobilisé par les conseillers ARPE¹³ en charge de l'accompagnement socio-professionnel, ce dernier a fait la preuve de son efficacité dans la sécurisation des parcours. Il s'agira notamment de travailler de concert avec les chantiers d'insertion et les services de l'État afin de permettre le recrutement de bénéficiaires du RSA présentant des difficultés sur des contrats de faible quotité de travail en mêlant remise en emploi et soutien psychologique adapté.

⁹ « Les trajectoires passées des bénéficiaires de minima sociaux » in minima sociaux et prestations sociales - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) - Ministère des Solidarités et de la Santé - 2020.

¹⁰ Enquête DRESS - « L'isolement des bénéficiaires des minima sociaux et de la prime d'activité » - 2021.

¹¹ Enquête DRESS - « Bénéficiaires des minima sociaux : un état de santé général et psychologique dégradé » - 2021.

¹² Enquête DRESS - « Les conditions de logements des bénéficiaires des minima sociaux » - 2021.

¹³ L'Accompagnement Renforcé Pour l'Emploi est un accompagnement socio-professionnel personnalisé mis en place sur le territoire en Haute-Vienne visant à l'intégration durable dans un parcours de formation ou un retour à l'emploi. Sur la période 2018-2020, 43 % des prescriptions vers les prestations de soutien psychologique du dispositif d'inclusion sur les territoires ruraux ont été établies par les référents ARPE (soit 59/137).

AGIR SUR LES FREINS À LA REPRISE D'ACTIVITÉ

La non-maîtrise des savoirs de base, les problèmes de mobilité et de santé sont les principaux obstacles auxquels sont confrontés les publics les plus éloignés de l'insertion professionnelle. En agissant sur ces freins qui entravent l'accès à l'emploi, l'offre d'insertion a vocation à améliorer l'employabilité des bénéficiaires du RSA.

Favoriser la mobilité des bénéficiaires du RSA

En France, 7 millions de personnes seraient concernées par des problèmes de mobilité et 28 % des personnes en insertion professionnelle abandonneraient leur projet d'emploi ou de formation pour des raisons liées à cette problématique. En 2020, 89 % des aides accordées dans le cadre du Fonds d'insertion départemental (FID)¹⁴ ont concerné la mobilité avec une forte représentation des demandes sur les territoires des Maisons du Département rurales.

De fait, certaines zones rurales ne peuvent être connectées à l'environnement socio-économique que par l'usage de la voiture ou parfois du deux-roues. Les bénéficiaires du RSA et les chercheurs d'emploi n'ont alors d'autre choix que d'envisager, en premier lieu, l'obtention du permis pour accéder à une mesure d'insertion. Pour répondre à ces problématiques, le Département finance depuis 2016, avec d'autres partenaires, la Plateforme mobilité 87 qui a permis de structurer une offre de services élargie: diagnostics mobilité effectués par des professionnels dédiés¹⁵, formation avec l'ouverture d'une auto-école sociale, location de véhicules.

Le bilan de ce dispositif fait toutefois apparaître un fort déséquilibre rural/urbain dans la mobilisation des différents outils. En 2020, sur les 165 personnes qui ont bénéficié d'un test de positionnement, 154 habitaient l'agglomération limougeaude. Le constat est le même concernant l'accès à l'auto-école sociale. Au regard de ces chiffres, le développement de la plateforme dans les secteurs ruraux doit être travaillé de manière impérative, en lien étroit avec les partenaires du Département. Il s'agira notamment de:

- garantir une couverture territoriale satisfaisante dans l'accès au service d'auto-école sociale en créant les conditions pour l'ouverture de deux succursales en milieu rural, comme prévu initialement;
- développer des solutions alternatives pour les publics ne pouvant passer le permis de conduire (transport à la demande, nouveaux itinéraires, covoiturage, etc.) en collaboration avec les collectivités compétentes. De fait, les diagnostics réalisés en début d'accompagnement font état, dans plus de la moitié des situations, de l'impossibilité de poursuivre ce projet (problème de maîtrise de la langue française, capacité d'apprentissage limitée, absence de repères spatiotemporels etc.).

Développer les dispositifs d'éducation à la santé

Une enquête de la DREES publiée en juin 2021 concernant la santé des bénéficiaires des minima sociaux (cf. supra) a permis de mettre en exergue l'état de santé physique et psychologique dégradé de cette population. Ainsi, 21 % des bénéficiaires du RSA se déclarent en mauvais ou très mauvais état de santé et 43 % déclarent avoir une maladie chronique (contre 32 % dans la population générale âgée de 16 à 64 ans). Le risque de dépression est aussi plus marqué: 22 % parmi les bénéficiaires du RSA contre 10 % dans la population générale. En Haute-Vienne, près de 20 % des objectifs déclinés dans les CER élaborés par le service social départemental concernent un accompagnement relatif à la santé.

La crise sanitaire de la COVID-19 a exacerbé ce constat, mettant en lumière les difficultés d'accès aux soins des personnes vulnérables et les risques liés aux comorbidités. Dans ce contexte, le Département souhaite travailler avec ses partenaires sur l'accès à la santé des publics vulnérables:

- en étudiant l'opportunité de déployer une offre de bilan de santé pour les bénéficiaires du RSA;
- en incluant des actions autour de l'éducation à la santé et de la prévention dans l'offre d'insertion départementale.

¹⁴ Voir supra.

¹⁵ Le diagnostic mobilité réalisé par la Plateforme mobilité 87 consiste en un entretien individuel, une évaluation théorique et pratique des connaissances et l'élaboration d'une proposition de parcours adapté (passage du permis de conduire, suivi d'atelier mobilité, préconisation sur prérequis etc.) aux besoins et aptitudes de la personne.

Garantir l'accès aux savoirs de base (illettrisme, numérique, Français langue étrangère (FLE), etc.):

Selon l'INSEE, près de 6 millions de Français adultes rencontrent des difficultés avec la langue française; 2,5 millions sont considérés en situation d'illettrisme et près d'un français sur 3 manque de compétences numériques élémentaires. En Haute-Vienne, près de 41 % des bénéficiaires du RSA ayant fait l'objet, en 2020, d'un recueil de données générales avec un travailleur social n'ont aucun diplôme et sont sortis du système scolaire, au mieux, en classe de troisième.

Le faible niveau de qualification, souvent couplé à des lacunes importantes dans la maîtrise des savoirs de base, constitue un handicap important pour l'accès à un emploi durable. Conscient de ces problématiques, le Département développe depuis longtemps des actions en faveur de l'acquisition des savoirs de base, notamment via l'organisation d'ateliers socio-linguistiques.

En 2021, le Département a par ailleurs initié une stratégie départementale d'inclusion numérique qui s'est notamment traduite par la mise en place d'un réseau de conseillers numériques sur le territoire, en partenariat avec d'autres collectivités, et le déploiement du dispositif Pass-numérique qui permet aux bénéficiaires d'accéder à des formations sur les usages numériques de base.

Cet engagement sera poursuivi avec pour objectif de garantir un accès à tous aux dispositifs permettant d'acquérir ces savoirs et une attention particulière portée à la bonne articulation entre l'ensemble des actions existantes.

Contribuer à la sécurité financière et la prévisibilité budgétaire des bénéficiaires du RSA inscrits dans un dispositif débouchant sur un emploi pérenne

La question de la prévisibilité budgétaire est incontournable dans une optique de retour à l'emploi, comme a pu le souligner le rapport parlementaire de Claire Pitollat et Mathieu Klein sur l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, mais également difficile à mettre en œuvre au regard des changements récurrents de situation (en moyenne 8 par an selon un chiffre de la Caisse nationale d'allocations familiales). En effet, une mise en activité rémunérée, notamment quand elle est partielle, avec les mécanismes de calcul liés au RSA figé instauré en 2017, ne se traduit pas automatiquement par une hausse de revenus. En outre, une mise en emploi peut générer des frais supplémentaires pour le foyer (carburant, garde d'enfant...).

Dans cette perspective, la mobilisation coordonnée du FID²⁰, qui permet au Département d'attribuer des aides financières ponctuelles, et des dispositifs portés par ses partenaires, notamment Pôle Emploi (aides au déplacement, à la garde d'enfants), doit contribuer à sécuriser le retour vers l'emploi durable des bénéficiaires du RSA.

¹⁷ Sous forme de marché public.

¹⁶ Ce chiffre ne prend pas en compte les personnes en graves difficultés avec l'écrit et les savoirs de base mais qui ont été scolarisées à l'étranger.

¹⁸ Rapport « l'accompagnement des bénéficiaires du RSA » au Premier ministre - août 2018.

¹⁹ L'effet figé consiste à maintenir le même niveau d'allocation durant 3 mois, avec un calcul basé sur les revenus des trois mois précédents.

²⁰ Le fonds d'insertion départemental permet, sur prescription du référent RSA, de solliciter une aide financière dans le cadre des démarches d'insertion. Doté de 50 000 € annuels, ce fonds vise à lever les freins financiers en matière de mobilité, garde d'enfant, équipements professionnels etc. L'aide est conditionnée et plafonnée (jusqu'à 400 euros pour des réparations de véhicule).

Objectif 3 :

Poursuivre et amplifier le contrôle du droit, garantie de l'équité entre les bénéficiaires

La politique de contrôle des engagements et de lutte contre la fraude déployée par le Département s'inscrit dans une logique de juste droit répondant aux enjeux d'équité de traitement et d'acceptabilité sociale du dispositif.

- L'attribution du RSA se fait sur la base d'un système dit déclaratif, à charge pour les allocataires de signaler tout changement de situation personnelle ou professionnelle. Les cas de fraude, caractérisée par le caractère intentionnel des fausses déclarations et omissions, font l'objet d'un examen par une commission dédiée qui se réunit régulièrement sous l'égide du ou de la Vice-Présidente en charge de la politique d'insertion, en vue de décider d'une réponse juste et graduée: avertissement, amende administrative, dépôt de plainte.
- Par ailleurs, tout bénéficiaire soumis aux droits et devoirs est tenu, comme mentionné à l'article L.262-28 du Code de l'action sociale et des familles, « de rechercher un emploi, d'entreprendre les démarches nécessaires à la création de sa propre activité ou d'entreprendre les actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle. » Le non-respect de cet engagement, formalisé dans le CER, peut lui aussi donner lieu à une sanction, pouvant aller jusqu'à la suspension de l'allocation.

Afin d'optimiser l'efficacité des contrôles et du dispositif de lutte contre la fraude d'ores et déjà opérant, le Département s'appuiera sur deux leviers:

- la prévention, en veillant particulièrement à la mise à disposition des bénéficiaires de l'information nécessaire et en développant la collaboration avec les autres administrations;
- le renforcement des contrôles et un meilleur ciblage en partenariat avec les organismes payeurs.

UN ACCROISSEMENT DES MOYENS DE PRÉVENTION

Mieux informer les bénéficiaires sur les obligations déclaratives et la politique de contrôle du RSA

La législation et la jurisprudence rappellent régulièrement l'obligation d'information pesant sur les organismes débiteurs de prestations sociales. Dans cet esprit, les organismes payeurs et le Département ont déjà mis en place différents supports d'information à destination des allocataires. Afin de limiter les risques de fraudes et rendre plus lisible les obligations déclaratives, le Département souhaite aller plus loin dans l'accès à l'information, en travaillant sur les axes suivants:

- mettre à jour de manière régulière et intelligible les supports de communication, papier et numérique, dans l'objectif d'assurer une meilleure efficacité de l'information;
- s'assurer, lors du premier entretien avec le référent unique ou dans le cadre de l'organisation d'informations collectives, que les questions de la fraude et du respect des droits et devoirs soient abordées en rappelant aux bénéficiaires leurs obligations en matière de RSA;
- sensibiliser les travailleurs sociaux et les cadres insertion des Maisons du Département, au regard de leur proximité avec les bénéficiaires, à ces problématiques et à leur rôle dans le dispositif.
- Poursuivre la collaboration avec les autres administrations, notamment via la participation du Département au Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude (CODAF)

Depuis plusieurs années le Département est associé aux réunions du CODAF, réuni sous la co-présidence du préfet et du Parquet, dont l'objectif est d'apporter une réponse globale et concertée aux phénomènes de fraude, qu'ils concernent les prélèvements obligatoires ou les prestations sociales.

Le recrutement d'un agent en charge de la lutte contre la fraude au sein du service RSA du Département en 2020 a contribué à renforcer la collaboration avec les différents partenaires amorcée dans cette instance en vue de mieux cibler les contrôles et de les adapter aux évolutions constatées en matière de fraude.

UN DÉPLOIEMENT OPTIMISÉ DES CONTRÔLES ET UNE RECHERCHE D'EFFICACITÉ DANS LA RÉPONSE APPORTÉE

Les organismes payeurs, habilités à réaliser les contrôles, disposent d'un plan national et d'un plan local de maîtrise des risques, avec des orientations spécifiques concernant les cibles de contrôles. En parallèle, le Département, en vertu des conventions de gestion conclues avec ceux-ci; peut transmettre des demandes de contrôles sur certaines situations individuelles. Ainsi, un avenant conclu avec la CAF en 2020 a permis de porter le nombre de contrôles réalisés à la demande du Département à 150 annuellement.

Cet engagement du Département en faveur du juste droit se traduit également par la mise en œuvre d'une politique de sanction adaptée et graduée. Sur les 125 dossiers présentés en commission des fraudes en 2020, pour un enjeu financier de 760 509 €, 29 ont donné lieu à un recouvrement simple, 26 à un avertissement, 26 à une amende administrative et 44 à un dépôt de plainte. Dans ce dernier cas, il est constaté depuis plusieurs années une augmentation des dossiers faisant l'objet de classements sans suite par la justice, ce qui peut se révéler contreproductif.

Afin de gagner en efficacité, deux leviers seront utilisés:

- l'augmentation du nombre de contrôles, la collaboration entre les différents intervenants devant permettre un meilleur ciblage;
- un travail en lien avec le Parquet afin de minimiser les classements sans suite.

Activer les leviers permettant de développer l'offre d'insertion et de garantir l'efficacité de la politique départementale

Le succès de cette nouvelle approche, centrée sur le potentiel des individus et une meilleure articulation des différentes actions d'insertion, qu'elles relèvent de l'insertion sociale et professionnelle, implique en outre la mobilisation de l'ensemble des leviers pouvant contribuer à l'efficacité de la politique d'insertion. Dans cette optique, le Département souhaite travailler sur le développement de l'offre de mise en activité, l'autonomie des bénéficiaires dans la construction du parcours d'insertion mais aussi le pilotage et l'évaluation des actions menées. Ainsi, le Département souhaite :

- promouvoir et développer les pistes d'emploi en phase avec les besoins du territoire et tout particulièrement dans les domaines de la transition écologique et de l'économie circulaire : ces secteurs d'activités constituent de nouvelles opportunités pour des personnes peu qualifiées ;
- faciliter la participation des bénéficiaires à leur propre parcours d'insertion (connaissance de l'offre d'insertion déployée sur le territoire ou encore logique de co-construction du parcours entre le bénéficiaire et le travailleur social) afin d'en permettre une meilleure appropriation ;
- développer la concertation, avec les usagers comme avec les acteurs associatifs et institutionnels, autour de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique départementale.

Ces différents axes concourent à la mise en œuvre d'une politique d'insertion en phase, d'une part, avec les potentialités du territoire, et, d'autre part, avec les besoins des personnes concernées.

Axe 1 : Faire de la transition écologique et de l'innovation sociale des leviers pour l'insertion des personnes

L'accélération du changement climatique et ses conséquences déjà perceptibles sur les territoires appellent une mobilisation de l'ensemble des acteurs institutionnels. Conscient de l'importance de ces enjeux, le Département s'est attaché à créer une dynamique territoriale autour de la transition écologique, à travers :

- la tenue des Assises de l'environnement et de la transition écologique « À nous d'imaginer demain » qui se sont déroulées à l'automne 2020 et qui ont permis de recueillir 375 contributions citoyennes ;
- le déploiement de la plateforme Agrilocal mettant en relation les producteurs locaux et la restauration scolaire ;
- une politique ambitieuse de préservation des espaces naturels.

Afin d'apporter une réponse cohérente et coordonnée à ces enjeux, le Département et la Région Nouvelle-Aquitaine ont par ailleurs signé la convention cadre Néo Terra en mai 2021, laquelle vise le déploiement de mesures en faveur de l'agriculture durable, du déploiement de nouvelles mobilités, des espaces naturels et de la biodiversité, ou encore de la gestion de la ressource en eau.

Parallèlement, la crise économique et sociale consécutive à l'épidémie de COVID-19 a démontré qu'il était urgent de favoriser l'émergence d'emplois durables sur les territoires, notamment à destination des publics vulnérables. Or, de nombreuses initiatives déployées par des acteurs de l'économie sociale et solidaire, au niveau national mais aussi en Haute-Vienne, ont démontré que la transition écologique offrait des opportunités de création d'emplois, notamment pour les publics en insertion. Fort de ce constat, le Département travaillera avec l'ensemble des parties prenantes afin de favoriser le développement des initiatives permettant de conjuguer exigence écologique, innovation et cohésion sociale.

Objectif 1 :

Encourager le développement des activités de l'économie circulaire, gisement d'emplois en faveur des publics défavorisés

Initiant un cercle vertueux permettant le réemploi de déchets en matières premières, l'économie circulaire vise non seulement à réduire les impacts environnementaux du cycle de consommation mais aussi à limiter les coûts des biens et services produits. Ces objectifs sont formalisés dans la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) qui s'articule autour de quatre orientations majeures :

- stopper le gaspillage : récupérer les invendus, faciliter la réparation, valoriser les déchets ;
- transformer les modes de production ;
- mieux informer le consommateur : indice de « réparabilité », logo de tri ;
- améliorer la collecte des déchets : consigne, reprise un pour un.

Plusieurs acteurs haut-viennois de l'économie sociale et solidaire ont d'ores et déjà démontré l'intérêt sociétal et économique d'activités relevant de cette logique de production et de consommation : friperies, ressourceries, réemploi de matériaux etc. Récemment, de nouveaux projets ont émergé sur le territoire, confirmant le potentiel de ce secteur en matière de création d'emplois, à destination notamment des personnes en insertion :

- création en octobre 2019 d'une nouvelle entreprise d'insertion par l'activité économique ALEAS Eco-Habitat, intervenant dans la déconstruction de bâtiments et l'éco-rénovation en utilisant des matériaux écologiques ou issus du réemploi, secteurs encore peu investis par les entreprises classiques ;

- chantiers d'insertion portés par les amis de la Dronne ou La boîte à Papiers dans les domaines de la collecte et le réemploi de matériaux issus de la déconstruction de bâtiments.

En tant que chef de file des politiques d'insertion, le Conseil départemental entend soutenir cette dynamique et la structuration d'une filière dédiée à l'économie circulaire en agissant à plusieurs niveaux.

RENFORCER L'OFFRE D'INGÉNIERIE À DESTINATION DES PORTEURS DE PROJETS

La sécurisation des projets, qu'il s'agisse de création ou de développement d'activités, passe par l'étape essentielle de vérification de leur faisabilité technico-économique. L'expertise permet de confirmer la viabilité du projet et de garantir la mobilisation des facteurs clés de leur réussite (partenariat et financement notamment). À ce jour, deux types d'accompagnement peuvent être mobilisés :

- le dispositif local d'accompagnement : facilitant la recherche de solutions concertées, il a déjà été actionné sur différents projets de SIAE autour de problématiques de développement et de restructuration d'activité, d'évolution des organisations ;
- l'incubateur de l'économie sociale et solidaire (LIESS), créée en juillet 2020, et rassemblant les différents acteurs en charge de l'accompagnement des porteurs de projet (CRESS, BGE, URSCOP, France Active, association inter consulaire...).

Le Département et ses partenaires travailleront au renforcement de cette offre d'ingénierie. Ils contribueront également à sécuriser les projets dans la phase d'amorçage.

La Maison Haute-Vienne développement (HVD)

Partant du constat que de nombreuses structures départementales apportent conseil et assistance dans différents domaines liés au développement local ou à l'habitat, le Département a fait le choix de les regrouper, à l'horizon 2023, en un lieu unique afin de leur donner une meilleure visibilité et de faciliter l'élaboration de projets mutualisés.

Créée sous la forme d'un Groupement d'intérêt économique (GIE), la Maison Haute-Vienne développement regroupera notamment des acteurs de l'ingénierie des territoires (Conseil en architecture, urbanisme et environnement [CAUE], Agence technique départementale [ATEC 87], Syndicat départemental d'élimination des déchets ménagers [SYDED], comités départementaux du tourisme et de l'habitat, Agence d'information sur le logement [ADIL 87], agence immobilière sociale [AIS], SOLIHA).

Ainsi, réunissant en son sein des acteurs majeurs de l'innovation sociale, de l'ingénierie de la construction et des déchets, la Maison Haute-Vienne développement apportera son soutien à la structuration et au développement de projets portés par le secteur de l'insertion par l'activité économique dans ces différents domaines.

MOBILISER LA COMMANDE PUBLIQUE AFIN DE FAVORISER LA STRUCTURATION D'UNE FILIÈRE AUTOUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

En intégrant l'économie circulaire dans les marchés départementaux

La réforme de 2016 permet d'utiliser la commande publique comme un levier afin d'atteindre des objectifs en matière de protection environnementale et d'insertion des personnes défavorisées. Dans cette optique, le Département étudiera la possibilité d'intégrer l'économie circulaire à sa politique d'achat de produits ou de prestations.

Une réflexion sur la possibilité d'intégrer un lot « déconstruction » peut par exemple être menée en amont du lancement de chaque appel d'offres portant sur des travaux

—>

de rénovation énergétique, au regard des impératifs techniques mais aussi de l'objectif de structuration d'une filière dédiée reposant sur les acteurs de l'insertion par l'activité économique.

En sensibilisant les acheteurs publics au développement durable

En 2020, le Conseil départemental a proposé, en lien avec ODEYS (cluster spécialiste des questions de construction et d'aménagement durable à l'échelle régionale), une première action de sensibilisation auprès des acheteurs publics sur la thématique de la déconstruction et du réemploi. Celle-ci avait pour objectif d'amener les différents maîtres d'ouvrage à intégrer systématiquement une réflexion sur le réemploi de matériaux et l'économie circulaire en amont des projets.

Au regard de l'intérêt soulevé par cette action, la collectivité souhaite développer d'autres actions plus spécifiques, afin de proposer des solutions techniques et juridiques aux communes et aux communautés de communes. En pratique, il pourra s'agir de proposer :

- des modules d'approfondissement, toujours en lien avec le cluster ODEYS,
- un accompagnement des maîtres d'ouvrage extérieurs sur l'allotissement de leurs marchés publics et sur la possibilité de réserver certains lots au secteur de l'insertion.

PARTICIPER À L'IDENTIFICATION DE NOUVEAUX GISEMENTS D'EMPLOIS LIÉS À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

En s'appuyant sur les politiques publiques portées par le Département

Le Département, en lien avec ses partenaires, pourra impulser et/ou accompagner des projets, dans les domaines relevant des compétences départementales, qui permettent le développement de gisements d'emploi liés à la transition écologique. Des actions sont envisageables dans différents domaines :

- en matière d'inclusion numérique, et en complément de la question des usages, la structuration d'une filière de reconditionnement de matériel informatique permettant d'accéder à un équipement à moindre coût;
- dans le secteur des solidarités humaines, un travail est engagé sur la structuration d'une filière de réemploi des aides techniques (matériel utilisé par les personnes âgées ou dépendantes);
- au titre du développement territorial, les dynamiques émergentes en matière d'agriculture et de circuits courts de consommation feront l'objet d'une attention particulière. À titre d'exemple, l'initiative innovante « PASS durables » qui vise à développer en partenariat avec l'Institut français du développement durable (Ifredd) des pôles agro solaires et solidaires susceptibles de concilier une production d'énergie photovoltaïque au sol avec des activités agro écologiques durables permet d'envisager la création d'emplois peu qualifiés (estimé à ce jour à 15 emplois en moyenne pour 15 hectares de polyculture).

En fédérant les acteurs locaux et en encourageant la mutualisation des ressources et compétences

En lien avec les partenaires publics (État, Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, Limoges Métropole) ou privés (Réseau INAE, CRESS de la Nouvelle-Aquitaine notamment), le Département favorisera le rapprochement des acteurs et les dynamiques collectives permettant d'identifier de nouveaux marchés, travailler sur les complémentarités et développer des logiques de filière.

Il s'agira non seulement d'éviter les situations de concurrence entre les opérateurs de l'insertion par l'activité économique, de mieux articuler les interventions sur le territoire mais aussi de faciliter la mutualisation des compétences et des ressources nécessaires au développement et à la diversification des activités (ingénierie, prestations d'études, communication, fonctions support, communication etc.)

L'expérience de création d'un poste mutualisé pour répondre aux besoins en matière de formation au français langue étrangère, tout comme la réflexion actuellement menée avec le nouveau groupement d'employeurs GEDIA (groupement départemental inter associatif intervenant essentiellement dans les domaines du sport de la culture et de l'ESS) sur différentes fonctions support, pourront servir de base à une extension des dispositifs de mise en commun d'expertise et de ressources.

Le poste FLE: une expérience réussie de mutualisation entre les SIAE de la Haute-Vienne

Le Département a initié avec l'État la création d'un poste mutualisé au sein des structures de l'insertion par l'activité économique sur la thématique de l'apprentissage du français langue étrangère (FLE). Ce poste, porté par l'association « Les Chantiers des Chemins Jacques », est mis à disposition des autres SIAE de l'agglomération de Limoges afin de faciliter l'apprentissage de la langue française pour les publics allophones.

Il a aujourd'hui fait la preuve de son utilité en formant 90 personnes sur les deux premières années de son fonctionnement dont une majorité de BRSA et de résidents des QPV. Trente-trois personnes ont progressé vers le niveau supérieur de maîtrise du français.

En encourageant les partages d'expériences et la diffusion des bonnes pratiques

Dans le même esprit, le Département et ses partenaires encourageront les initiatives visant à favoriser les échanges de bonnes pratiques et d'expérience, tant au niveau local qu'au niveau national ou européen (visites de terrains, participation à des journées thématiques etc.). De fait, les exemples d'activités en lien avec la transition écologique, développées par des acteurs de l'économie sociale et solidaire, sont nombreux et couvrent des secteurs très divers. Une veille active, l'inscription dans des réseaux, le benchmark, sont autant d'éléments pouvant contribuer au succès des projets et conforter la dynamique territoriale en matière de créations d'emplois.

À titre d'exemple, le projet de garage solidaire porté par l'association Varlin Pont-Neuf, qui prévoit à terme l'embauche de 3 personnes en insertion en vue de proposer un service de réparation, de vente et de location de voitures à destination des personnes en difficulté, s'est fait en collaboration avec un réseau d'acteurs portant ce type de projet et a donné lieu à plusieurs visites de terrain.

Objectif 2 :

Promouvoir l'innovation sociale et accompagner la professionnalisation des acteurs de l'ESS

Pour le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS), l'innovation sociale « consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers. Ces innovations concernent aussi bien le produit ou service, que le mode d'organisation ou de distribution ».

Afin de d'encourager les acteurs locaux dans cette voie, le Département souhaite :

PÉRENNISER L'APPEL À PROJETS « INNOVATION SOCIALE » ET DÉVELOPPER DES MÉCANISMES INCITATIFS

Afin d'encourager la prise d'initiatives des acteurs de terrains et la construction de solutions au plus proche des besoins, le Département a lancé en 2018 un appel à projets « innovation sociale ». La démarche a permis de co-financer 9 projets qui ont débouché sur la création d'emplois dans des domaines variés : éco-rénovation, valorisation de matériaux issus de la déconstruction, garage solidaire, activité de cartonnage, édition de livre pour enfants.

Le Département entend conforter cette démarche et inciter les acteurs du territoire à développer des projets ambitieux à travers notamment le développement de mécanismes incitatifs visant à mieux valoriser les dossiers répondant au triple objectif d'innovation sociale, de transition écologique et de création d'emplois au profit des personnes en insertion.

—>

ACCOMPAGNER LES INITIATIVES PORTÉES PAR D'AUTRES ACTEURS LORSQU'ELLES CORRESPONDENT AUX ENJEUX D'ACCÈS À L'EMPLOI DES BRSA

En cohérence avec les objectifs affirmés de développement du potentiel des personnes et d'accès à l'emploi, le Département souhaite encourager toute initiative publique proposant des solutions innovantes en faveur de l'insertion des publics. A titre d'exemple :

- la collectivité est impliquée dans le déploiement de l'expérimentation « Territoires zéro chômeurs de longue durée » qui vise à « proposer un emploi durable à toute personne qui en est privée en répondant aux besoins non pourvus sur un territoire ». En Haute-Vienne, la démarche est portée par le territoire « Monts et Barrages », qui travaille sur la création d'une Entreprise à but d'emploi (EBE) dont la viabilité reposera sur le chiffre d'affaires généré par l'activité et des fonds publics, à travers notamment la mobilisation des dépenses qu'aurait induit l'inactivité des futurs salariés (allocation, mesures de retour à l'emploi, dépenses périphériques etc.) ;
- le Département est très attentif aux apports d'initiatives visant à renforcer les liens entre le monde de l'insertion et les entreprises comme le programme SEVE emploi, porté par la Fédération des acteurs de la solidarité. Cette formation-action, qui s'adresse aux professionnels des SIAE, vise à renforcer les liens avec les employeurs en mettant l'accent sur le développement et la valorisation du potentiel des personnes en insertion, leur accompagnement dans l'emploi et le développement d'un appui en ressources humaines aux employeurs sur la phase de recrutement et d'intégration. Ce type de démarche sera facilité par la mise en place des contrats passerelles (fin 2021), permettant une mise à disposition auprès d'entreprises classiques des salariés en IAE, pour une durée maximale de 6 mois.

S'INSCRIRE DANS LES DISPOSITIFS NATIONAUX ET RÉGIONAUX PERMETTANT DE RENFORCER L'OFFRE LOCALE D'INSERTION

Les acteurs publics, nationaux ou régionaux, portent des initiatives sur lesquelles le Département peut s'appuyer pour enrichir et améliorer l'offre d'insertion en Haute-Vienne.

En répondant à l'appel à projets « Illettrisme – Illectronisme » lancé en 2019 par le Conseil régional ainsi qu'à celui relatif au développement de chèques d'accompagnement numérique proposé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), le Département a ainsi alimenté sa propre stratégie d'inclusion numérique. Ces deux appels à projets ont permis à la collectivité de se doter de moyens supplémentaires en faveur de l'autonomisation numérique des publics fragiles (mobilisation de moyens en interne, déploiement des Pass numériques, désignation d'un coordonnateur départemental de réseau...).

De manière analogue, l'engagement du Département dans la démarche « Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté » initiée par l'Etat, a permis de renforcer l'impact des actions menées dans le cadre du PTI 2016-2020.

Cette logique de recherche de partenariats et de cofinancements, en appui des politiques d'innovation sociale, sera poursuivie.

CONSOLIDER LA PROFESSIONNALISATION DU RÉSEAU DES ACTEURS DE L'ESS

Elaborée en 2018 en lien avec les acteurs du secteur, la charte qualité de l'IAE de la Haute-Vienne fixe comme objectif de « garantir le professionnalisme dans les pratiques et les modes d'intervention ». Le PDI 2021-2025 réaffirme cette priorité en invitant les acteurs de l'ESS à poursuivre les efforts de professionnalisation de l'encadrement et à conforter la culture d'évaluation au sein des structures.

Poursuivre les efforts de professionnalisation de l'encadrement et de l'accompagnement

La sécurisation des amorces de parcours et le succès des expériences de mise en activité, reposent notamment sur la qualité de l'accompagnement proposé par les opérateurs de l'insertion par l'activité économique, au premier rang desquels les chantiers d'insertion, maillon essentiel des parcours vers l'emploi. La charte qualité de l'IAE a permis d'impulser une évolution significative des pratiques, au bénéfice des usagers :

- formalisation de la démarche d'accueil ;
- développement de l'évaluation des compétences et des outils de contractualisation d'engagements réciproques,
- mutualisation et renforcement de la qualité des outils destinés à l'accompagnement socio-professionnel ;
- renforcement des échanges entre les structures et les prescripteurs en vue d'améliorer le suivi des parcours ;
- intensification des passerelles entre les différentes SIAE, etc.

Ces améliorations doivent être confortées. Dans le cadre du prochain PTI, le Département sera par ailleurs attentif :

- à l'accueil des publics fragiles par les structures, au-delà même de l'objectif fixé en matière de pourcentage de BRSA accueillis. S'ils sont légitimes, les objectifs en matière de sorties dynamiques, renforcés ces dernières années, sont à concilier avec l'insertion socioprofessionnelle de publics présentant des freins importants d'accès à l'emploi ;
- au déploiement d'actions permettant de sécuriser les expériences de mise en activité (accompagnement intégrant par exemple un soutien psychologique) ;
- au renforcement du lien avec les entreprises et des compétences permettant de mieux valoriser le potentiel des personnes bénéficiaires du RSA auprès des employeurs et de les accompagner vers et dans l'emploi.

Conforter la culture de l'évaluation

L'amélioration des actions menées par les opérateurs et leur adaptation aux besoins des bénéficiaires, passent également par le développement des démarches d'évaluation au sein des structures, à travers le développement d'indicateurs quantitatifs comme qualitatifs. Plusieurs outils ou référentiels proposés par des organisations professionnelles comme le dispositif VALOR'ESS porté par l'UDES (Union nationale des employeurs de l'ESS), peuvent contribuer à développer la mesure de l'activité et l'objectivation des résultats obtenus.

Dans cette perspective, le Département encouragera les SIAE à porter une attention particulière :

- aux indicateurs sociaux : critères liés aux conditions de travail, heures de formation, taux d'absentéisme et de turn-over, politique de rémunération, satisfaction des salariés, etc.
- aux retombées sur le territoire en termes d'emplois créés, de partenariats noués ;
- à la qualité de l'accompagnement proposé : mobilisation des dispositifs de formation à destination des professionnels, évolution des taux de sortie dynamique des salariés en insertion, mobilisation des Périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP), actions visant à favoriser le placement en entreprise ;
- à l'impact environnemental : consommation des ressources, mobilisation du réemploi, traitements des déchets.

La capacité à agir et l'autonomie sont des facteurs essentiels du succès de toute démarche de retour et de maintien dans un emploi durable. Dans cette perspective, le Département travaillera avec l'ensemble des intervenants en vue de développer des méthodologies d'accompagnement et des actions contribuant à développer ces aptitudes et à favoriser l'implication des bénéficiaires du RSA dans la construction de leur parcours.

Objectif 1 :

Améliorer les interactions avec les bénéficiaires et renforcer la lisibilité de l'offre d'insertion

La possibilité pour les bénéficiaires de participer activement à la construction du parcours d'insertion contribue à l'appropriation des objectifs fixés avec le référent chargé de l'accompagnement, et par contrecoup à dynamiser le processus d'accès à un emploi durable.

Dans cette perspective, le Département et ses partenaires s'efforceront de favoriser l'autonomie du public en renforçant la visibilité et la lisibilité de l'offre d'insertion, en faisant évoluer les modes de communication en direction des usagers et en privilégiant, lorsque c'est possible, les logiques de co-construction des dispositifs et des parcours.

EXPÉRIMENTER DE NOUVEAUX MODES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION À DESTINATION DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA DÈS L'OUVERTURE DE DROIT

La communication en direction des BRSA est un enjeu important, dans l'optique d'assurer une continuité des droits mais aussi de sécuriser et de dynamiser les parcours. Le manque de connaissance du dispositif peut amener le nouvel entrant à ne pas se présenter à certains rendez-vous pourtant essentiels pour la mise en place d'un accompagnement efficace. Par ailleurs, les absences récurrentes peuvent aboutir à la mise en œuvre d'une procédure de sanction pour non-respect du CER.

Dès l'ouverture du droit, le nouveau bénéficiaire doit donc être informé sur les droits et devoirs lui incombant mais aussi sur l'offre d'insertion départementale et la manière dont il va pouvoir la mobiliser pour construire son projet de retour vers l'emploi.

Dans cette perspective, la communication classique par voie postale présente plusieurs écueils: difficulté de compréhension des courriers administratifs par certains usagers, problèmes d'acheminements postaux, morcellement de l'information... Conscient de ces limites, le Département souhaite travailler à la diversification et à l'amélioration des moyens d'information et de communication, en lien avec les organismes payeurs, détenteurs d'informations indispensables à la mise en œuvre de cette démarche.

De nombreux Départements ont par exemple recours aux rappels de rendez-vous par sms ou courriels. Certains ont mis en place des plateformes téléphoniques dédiées afin de répondre aux questions des allocataires. Dans la plupart des cas, ces nouveaux services ont permis d'augmenter le taux de présence au premier rendez-vous.

AMÉLIORER LA RELATION À L'USAGER ET LA CONNAISSANCE DU DISPOSITIF PAR LES BÉNÉFICIAIRES

Dans le même esprit, le Département souhaite, en lien avec ses partenaires, développer les démarches permettant d'améliorer la qualité de la relation à l'usager. Il s'agira notamment:

- de réduire les temps de réponse aux demandes formulées par les usagers;
- de travailler avec les différents partenaires sur les échanges d'informations afin d'éviter des demandes répétées auprès des usagers qui nuisent à la fluidité des parcours;

- d'associer autant que possible les usagers aux réflexions sur la construction et l'évolution des outils de communication et des actions d'insertion, à travers par exemple la mise en place de groupes test, la représentation de bénéficiaires au sein des instances de pilotage de la politique d'insertion (cf. partie 3).

La mobilisation de l'offre d'insertion doit par ailleurs être améliorée en renforçant la connaissance de cette offre par les bénéficiaires. En qualité de chef de file de l'insertion, le Département dispose d'une connaissance globale des actions menées sur son territoire. Dans cette perspective, il s'attachera à construire des outils adaptés aux différents publics RSA, permettant d'accéder facilement à l'information concernant les droits et l'offre d'insertion.

Objectif 2 :

Permettre aux bénéficiaires du RSA d'être davantage acteur de la construction de leur parcours

Si elle est un préalable, une meilleure information des publics bénéficiaires ne garantit pas pour autant une adhésion aux actions prescrites. Dans la lignée de nombreux travaux menés en lien avec des représentants de bénéficiaires, le rapport parlementaire Pitollat-Klein sur l'accompagnement des bénéficiaires du RSA publié en 2018, souligne la nécessité de passer d'une logique de « bénéficiaire » à une logique « d'acteur » valorisant la prise d'initiative.

RENFORCER LES LOGIQUES DE CO-CONSTRUCTION DANS LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Dans cet esprit, le Département souhaite travailler avec ses partenaires et les publics concernés, afin de renforcer le pouvoir d'agir des personnes accompagnées. Au-delà de la mise en place d'actions d'inclusion sociale centrées sur cet objectif, il s'agit de faire évoluer les dispositifs d'accompagnement, et notamment la relation qui se noue avec le référent afin de favoriser les logiques de co-construction du parcours. Cette évolution pourrait s'appuyer sur :

- la mise en place de temps d'information collective visant à une meilleure appropriation des outils mobilisables par les publics et à favoriser les échanges d'expériences entre professionnels et bénéficiaires;
- la possibilité pour les professionnels de prescrire des actions sur proposition des bénéficiaires, tout refus devant être motivé;
- l'engagement de trouver une solution adaptée pour toute personne souhaitant s'inscrire dans une expérience de mise en activité, quels que soient son orientation et son éloignement à l'emploi.

TRAVAILLER POUR QUE LE CER DEVIENNE UN OUTIL PARTAGÉ ET MODULABLE

L'outil d'accompagnement prescrit par la loi dans le cadre du RSA est le contrat d'engagements réciproques. Ce contrat, bien qu'impératif, n'a pas de forme imposée. Chaque Département est donc libre d'adopter la forme qui lui semble la plus appropriée. L'outil peut s'avérer trop rigide, manquant de flexibilité et d'adaptabilité alors que les parcours sont rarement linéaires. On constate effectivement que de nombreuses personnes sortent et entrent sans cesse du dispositif, avec le risque chaque fois de reprendre l'accompagnement au départ.

Afin de favoriser la continuité de l'accompagnement et la diffusion des logiques de co-construction du parcours, le Département étudiera avec ses partenaires la possibilité de déployer un outil numérique de type carnet de bord, permettant aux différents intervenants, au premier rang desquels le bénéficiaire, d'accéder au projet défini avec le référent, de voir les actions qui ont été mises en place, et de pouvoir interagir avec les autres acteurs.

—>

Utilisé comme outil d'accompagnement, le CER doit également permettre de renforcer la réciprocité des engagements prévue par la loi, via la mise en place d'un suivi régulier du parcours et des objectifs formalisés. Ainsi, il est important de reprendre régulièrement le plan d'action élaboré avec le bénéficiaire et s'assurer que chaque partie respecte ses engagements. Le Département sera vigilant à ce que la logique de droits et devoirs soit rappelée au moment de la signature du contrat y compris en intégrant au CER, de manière explicite, le régime de sanctions adossé au non-respect des engagements et ce afin de s'assurer d'une parfaite information des bénéficiaires.

Objectif 3 :

Encourager le déploiement de nouveaux dispositifs autour du lien social et de la capacité d'agir

S'APPUYER SUR LES RESSOURCES TERRITORIALES (MUSÉES, TIERS LIEUX, EHPAD...) POUR DÉVELOPPER DES ACTIONS MÊLANT LES PUBLICS

En Haute-Vienne, la moitié des bénéficiaires du RSA relevant du régime général est présente dans le dispositif depuis plus de 4 ans. Cet « enracinement » induit, dans une majorité de cas, un isolement croissant et une diminution des interactions sociales, venant alimenter l'éloignement à l'emploi. De fait, vivre dans la précarité a de profondes conséquences sur l'estime de soi et la capacité d'agir des individus. Il est donc important, en parallèle du travail d'insertion professionnelle, de travailler le lien social et de réassurer certaines personnes sur leur capacité à s'inscrire dans un collectif.

Le Département, chef de file des politiques sociales, développe de nombreuses actions dans les différents secteurs dont il a la charge (protection de l'enfance, action sociale, autonomie). Un des enjeux du PDI est de permettre de décloisonner les interventions et de développer des actions mêlant les publics (personnes en insertion, personnes âgées, jeunes etc.) sur des supports variés (sports, culture, entraide etc.), celles-ci pouvant être développées en lien avec des partenaires locaux (associations, collectivités locales).

Au regard des enjeux en matière d'insertion, cette nouvelle offre doit permettre :

- de lutter contre l'enfermement et la stigmatisation des publics bénéficiaires du RSA;
- de renforcer la connaissance par les publics accompagnés des initiatives et ressources de proximité afin d'envisager leur mobilisation de manière autonome;
- d'accroître les échanges de savoirs, de favoriser la construction d'un réseau pouvant contribuer à faciliter le retour à l'emploi.

Axe 3 : Améliorer le pilotage et l'évaluation de la politique d'insertion

La diversité des publics bénéficiaires du RSA, l'évolution des besoins, qui peut différer en fonction des spécificités des territoires, ainsi que le caractère partenarial de la politique d'insertion, nécessitent de travailler de manière continue sur la cohérence et l'adaptation de l'offre d'insertion. Dans cette optique, et afin de garantir l'efficacité des actions menées, le Département souhaite :

- mieux associer les bénéficiaires et les professionnels de terrain au pilotage de la politique d'insertion;
- consolider la démarche d'évaluation du PTI de manière à pouvoir identifier des axes de progrès et apporter des réponses rapides afin de dynamiser les parcours d'insertion et de faciliter le retour vers l'emploi.

Objectif 1 :

Associer l'ensemble des parties prenantes

Le fonctionnement instauré lors du précédent PTI a favorisé la participation des acteurs de l'insertion (institutionnels et associatifs) aussi bien lors de la conception des actions que de leur évaluation.

L'élaboration du prochain PTI constitue une opportunité de renforcer cette logique en associant plus étroitement les professionnels de terrain et les bénéficiaires. À ce titre, la philosophie d'action du Département rejoint celle formulée par l'État dans la « stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté » qui précise notamment que « la première des exigences pour redonner pleinement sens et efficacité au travail social, c'est d'associer les personnes concernées à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de solidarité ».

IMPLIQUER LES BÉNÉFICIAIRES DANS LA CONCEPTION ET LE PILOTAGE DU PTI

Une meilleure association des bénéficiaires à la conception et au pilotage de la politique d'insertion contribue à renforcer l'adéquation des actions menées et par contrecoup, l'adhésion aux parcours proposés par les référents en charge de l'accompagnement. De manière plus générale, il s'agit également de renforcer la confiance entre les acteurs institutionnels et les bénéficiaires, et de favoriser la participation de publics qui ne s'estiment pas forcément légitimes à s'exprimer.

Associer des représentants des bénéficiaires du RSA à l'élaboration et au pilotage de la politique d'insertion

Des représentants des bénéficiaires du RSA seront impliqués dans les groupes de travail chargés d'élaborer les fiches thématiques du futur PTI et de s'assurer de leur bonne mise en œuvre. Une action spécifique sera proposée au sein d'une Maison du Département afin d'accompagner les bénéficiaires volontaires et de s'assurer qu'ils puissent participer de manière active et avertie aux travaux. L'action de mobilisation permettra notamment :

- de présenter la politique départementale d'insertion et de s'assurer de l'appropriation des enjeux par les bénéficiaires;
- de participer à la construction et à l'animation d'un groupe de réflexion en vue de formuler des propositions;
- de travailler sur les compétences liées à la prise de parole, au positionnement dans un groupe ou encore à la négociation.

Cette action de mobilisation constituera un élément supplémentaire dans la construction du parcours vers l'insertion des personnes concernées (travail de socialisation, confiance en soi, acquisition et valorisation de nouvelles compétences) et permettra aux bénéficiaires de développer des compétences transférables.

Développer des outils d'interaction avec les publics

En complément, il importe que tout usager puisse s'exprimer, tout au long de son parcours, sur les différentes actions mises en place; formuler des remarques, des propositions ou encore exprimer son degré de satisfaction.

Différentes modalités de cette expression peuvent être envisagées (constitution de groupes test, adresse numérique dédiée, réponse à un formulaire laissé à disposition au sein des Maisons du Département). S'agissant d'une démarche volontaire, il conviendra d'assurer une information préalable au moment de la signature du CER.

Ces différents retours sur la politique d'insertion telle que perçue par les usagers viendront nourrir la réflexion et l'adaptation des actions proposées.

FAVORISER LA PARTICIPATION DES PROFESSIONNELS DU DÉPARTEMENT EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT

Les spécificités de chaque territoire, la répartition de la population de bénéficiaires du RSA (l'agglomération de Limoges représente 55 % de la population en Haute-Vienne et près de 75 % des bénéficiaires du RSA) sont des éléments qui doivent impérativement être pris en compte dans le processus de construction et d'adaptation de l'offre d'insertion.

En matière de mobilité par exemple, les besoins sont forcément différents en milieu urbain et en milieu rural (présence de transports en commun, possibilité de covoiturage, distance à effectuer pour bénéficier d'un service ou d'une action).

La connaissance qu'ont les travailleurs sociaux des réalités de terrain et des publics accompagnés est essentielle afin de cerner les difficultés rencontrées, d'identifier des leviers d'action et de s'assurer de la pertinence des solutions proposées. Dans cette optique, des représentants des professionnels de terrain intervenant dans les différentes Maisons du Département seront associés aux différentes instances de pilotage du PTI, en veillant à respecter un équilibre entre les territoires urbains et les territoires ruraux.

Outre une meilleure adéquation de l'offre d'insertion aux besoins, cette participation favorisera l'appropriation des objectifs de la politique départementale et de l'offre d'insertion par les professionnels de terrain.

Objectif 2 :

Consolider la démarche d'évaluation du PTI

Afin de renforcer l'efficacité de l'offre d'insertion, le Département souhaite consolider la démarche d'évaluation des actions menées dans le cadre du PTI.

DÉFINIR DES INDICATEURS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS PARTAGÉS AVEC LES PARTENAIRES

Dans cette perspective, chaque action du Pacte 2021-2025 devra inclure des critères d'évaluation :

- définis au moment de la conception de l'action: toute action devra, pour être validée, intégrer des indicateurs de mesure quantitatifs et qualitatifs;
- élaborés en concertation avec l'ensemble des parties prenantes (partenaires institutionnels, associatifs, travailleurs sociaux et représentants des bénéficiaires) de manière à s'assurer de la prise en compte des différents objectifs;
- faciles à mesurer, compréhensibles et exploitables;

Il conviendra notamment de s'assurer que chaque partenaire aura les moyens de renseigner et d'exploiter les indicateurs concernés. En effet si le PTI 2016-2020 a bien fait l'objet d'une évaluation périodique, celle-ci a mis en lumière les difficultés rencontrées pour recueillir les informations nécessaires à la mesure de l'activité et à l'évaluation des résultats de certaines actions. Le travail qui sera engagé afin de fluidifier les échanges de données entre les différents acteurs (cf. partie 2 Axe 1) devrait contribuer à lever ces freins et permettre le développement de nouveaux outils de pilotage.

EFFECTUER UN SUIVI RÉGULIER DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS

La situation de fragilité d'une partie du public renforce l'obligation de réactivité dans la mise en adéquation des dispositifs aux besoins; les axes de progrès et les éventuelles actions correctives devant être apportées dès que possible.

Dans cet esprit, l'évaluation des actions du PTI sera menée régulièrement au niveau de chaque groupe de travail sous la responsabilité d'un référent préalablement désigné.

CONFORTER L'ÉVALUATION GLOBALE ANNUELLE DU PACTE

La mise en œuvre du précédent PTI a par ailleurs mis en exergue la nécessité d'avoir un temps d'évaluation globale et périodique avec les principaux partenaires concernés afin de :

- s'assurer de la cohérence de l'ensemble des actions et d'évaluer l'efficacité globale de la politique d'insertion;
- proposer des adaptations et des évolutions en réponse à une évolution des besoins.

Dans cette optique, un travail de synthèse sera réalisé sous l'égide du Conseil départemental, chef de file de la politique d'insertion, afin de préparer les décisions du comité de pilotage.

Glossaire

- ACI** : ateliers et chantiers d'insertion
- ADIL** : agence d'information sur le logement
- AFEST** : actions de formation en situation de travail
 - AIS** : allocation individuelle de solidarité
 - AIS** : agence immobilière sociale
- ANCT** : agence nationale de la cohésion des territoires
- ARPE** : accompagnement renforcé pour l'emploi
- ARSL** : association de réinsertion sociale du Limousin
- BMO** : besoins en main d'œuvre
- BRSA** : bénéficiaires du revenu de solidarité active
 - CAE** : contrat d'accompagnement dans l'emploi
 - CAF** : caisse d'allocations familiales
- CAUE** : conseil en architecture urbanisme et environnement
- CER** : contrat d'engagements réciproques
- CDDI** : contrat à durée déterminée d'insertion
- CHU** : centre hospitalier universitaire
- CIED** : contrats initiative emploi départemental
- CODAF** : comité opérationnel départemental anti-fraude
- CRESS** : chambre régionale de l'économie sociale et solidaire
- CSESS** : conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire
 - CUI** : contrat unique d'insertion
 - CVIL** : commission de veille et d'intégration locale
 - DCP** : dispositif de compensation péréquée
- DEFM** : demande d'emploi en fin de mois
- DIRECCTE** : direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
- DMTO** : droits de mutation à titre onéreux
- DREES** : direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
 - DSP** : données socio-professionnelles
 - EBE** : entreprise à but d'emploi
 - ESS** : économie sociale et solidaire
 - ETI** : entrepreneurs travailleurs indépendants
 - FID** : fonds d'insertion départemental
- FMDI** : fonds de mobilisation départementale pour l'insertion
 - FLE** : français langue étrangère
 - FSD** : fonds de solidarité des départements
 - FSE** : fonds social européen
- GEDIA** : groupement départemental inter associatif
- GEIQ** : groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification
 - GIE** : groupement d'intérêt économique
- IAE** : insertion par l'activité économique
- IFRADD** : institut français du développement durable
 - NSA** : non salariés agricoles
- PACEA** : parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie
 - PDI** : programme départemental d'insertion
 - PEC** : parcours emploi compétences
 - PLIE** : plan local pour l'insertion et l'emploi
- PMSMP** : périodes de mise en situation en milieu professionnel
 - PTI** : pacte territorial pour l'insertion
 - RMI** : revenu minimum d'insertion
 - RSA** : revenu de solidarité active
 - SIAE** : structures de l'insertion par l'activité économique
 - SPIE** : service public de l'insertion et de l'emploi
- SYDED** : syndicat départemental d'élimination des déchets ménagers
- TICPE** : taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques
- UDES** : union nationale des employeurs de l'ESS



11, rue François Chénieux - CS 83112
87031 LIMOGES CEDEX 1

+ d'infos sur haute-vienne.fr



Cofinancé par
l'Union européenne